● Année 1954. — N° 57. Le numéro : 15 francs. Samedi 4 Décembre 1954 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal : 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 62e SEANCE

1re séance du Vendredi 3 Décembre 1954.

SOMMAIRE

Présidence de M. Bégarra, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 1193).
2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955 (nos 329 et 357, année 1954) (p. 1193).
Suite de la discussion générale : MM. Max André, Reverbori, Raphaël-Leygues ; Guy La Chambre, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés ; Laurent-Eynac, Schleiter, Habib-Deloncle, Vignes, Bougenot, Le Brun Kéris.
3. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1206).

PRESIDENCE DE M. BEGARRA, vice-président.

(La séance est ouverte à dix heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 2 décembre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

ETATS ASSOCIES

CREDITS AFFECTES AUX DEPENSES DU MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ; EXERCICE 1955

Suite de la discussion d'une demande d'avis.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955 (nos 329 et 357, année 1954).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Max André.

M. Max André. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans une déclaration liminaire, notre collègue M. Habib-Deloncle a tenu, hier, à affirmer qu'il appartenait à la majorité gouvernementale, ce qui lui a permis de présenter une critique somme toute sévère de l'action actuelle du Gouvernement en Indochine. En ce qui me concerne, je tiens à bien marquer que je fais partie de l'opposition et que le présent Gouvernement n'a pas ma confiance. Je veux espérer que nos collègues n'en tireront pas argument pour pousser des clameurs d'indignation si je ne me déclare pas entièrement satisfait de ce qui se passe actuellement en Indochine et pour me mettre au pilori pour crime de lèse-majesté.

Je tiens d'ailleurs, monsieur le ministre, à préciser, comme je l'ai fait déjà dans une conversation personnelle que j'ai eue avec vous, qu'ici pas plus qu'ailleurs je ne parlerai en partisan, que je ne me livrerai pas à des dénigrements systé-

matiques de votre action, que je ne « distillerai aucun fiel », selon l'expression qu'a employée hier un de nos collègues. J'ai eu l'occasion de vous le dire, et je vous répète que j'ai toujours considéré l'affaire d'Indochine comme trop sérieuse au point de vue national pour que ce problème puisse faire l'objet de rivalités de personnes ou de partis, ou pour qu'il soit utilisé en vue de querelles intérieures subalternes. Permettez-moi seulement, en passant, de regretter que tout le monde n'ait pas toujours observé la même réserve ni éprouvé les mêmes scrupules.

Je ne reviendrai pas sur les accords de Genève. Je n'épiloguerai pas sur leurs mérites ou sur leurs lacunes. J'ai à ce sujet mon opinion personnelle, mais tout en souhaitant que, le plus tôt possible, la pleine lumière soit faite sur les événements qui ont abouti à ces accords, qui les ont peut-être rendus nécessaires, sur les conditions dans lesquelles ils ont été conclus, et sur les conséquences qu'ils entraînent, je crois vraiment que l'heure de l'Histoire n'a pas encore sonné mais qu'en revanche celle des critiques et des récriminations, qui ne sauraient être que vaines et stériles, est déjà passée.

Je prendrai donc comme point de départ de mes observations les accords de juin, en les accueillant tels qu'ils sont, puisqu'ils sont.

Toutefois je me permettrai une observation rétrospective que m'inspirent les graves problèmes évoqués dans les questions orales auxquelles vous avez répondu hier, monsieur le ministre, c'est l'envergure extraordinaire, et inattendue de beaucoup, qu'a pris l'exode des populations du Tonkin vers le Sud du pays. Est-ce qu'on ne nous avait pas dit et répété, depuis plusieurs années, que ces populations étaient dès longtemps pleinement acquises au Vietminh et n'était-ce pas un des arguments massues des partisans de l'abandon de l'Indochine, ou tout au moins du Nord-Vietnam, par la France ? En vérité une bonne partie des paysans du Tonkin se trouvait en quelque sorte subjugués par le Vietminh.

Comme le lapin l'est par le boa prêt à l'avaler, ils se trouvaient plongés dans une sorte d'hypnose ou de catalepsie. Mais, si j'ignore quels sont les réflexes du lapin lorsqu'il se trouve engagé dans la gueule du boa, je dois constater que lorsque les hommes se sentent pris à la gorge par le communisme, l'instinct de la conservation jouant, ils se trouvent gagnés par la panique et fuient éperdument. C'est, plus que toute autre préoccupation, ce souci de protéger du joug communiste des populations que la France avait mission de défendre et qui ne voulaient pas être asservies, ce sont ces préoccupations humanitaires, je dirai même humaines, qui ont toujours inspiré les hommes dont je suis, qui pensaient que nous n'avions pas le droit, sans quelque déshonneur, d'abandonner la lutte en Indochine.

J'avoue que j'ai été douloureusement surpris de constater que des Français qui se réclament de la gauche, qui se croient sincèrement des hommes de progrès, ont pu accueillir notre abandon de ces millions de malheureux à la tyrannie totalitaire, je ne dirai pas « d'un cœur léger », le mot ne se dit plus depuis les mésaventures d'Emile Ollivier, mais au moins avec une résignation, une indifférence, que je considère comme indignes des grandes traditions de la Révolution et de la République. Ceux qui sont imbus de ces hautes traditions ne devraient-ils pas frémir lorsqu'ils savent la liberté menacée — où que ce soit dans le monde...

M. Le Brun Kéris. Très bien!

M. Max André. ..et ne devraient-ils pas considérer que cela vaut la peine de mourir pour aller la défendre ?

M. Rosenfeld. Faisons alors la guerre préventive à la Russie!

M. Max André. Vous jugez-vous visé, monsieur Rosenfeld ?...

M. Rosenfeld. Exactement.

M. Max André. ... ce n'est pas à vous que je pensais.

M. le président. Je vous en prie, messieurs, n'interrompez pas l'orateur.

M. Max André. Je m'excuse de cette digression, et j'en arrive à l'examen de la situation en Indochine, en m'attachant tout particulièrement au problème vietnamien qui me semble, dans l'immédiat, le plus angoissant.

Si je prends la situation au Sud du 17e parallèle, je constate que, dès juillet, pour empêcher le communisme d'étendre sa domination sur le Sud, s'est imposée la nécessité évidente d'un renforcement des institutions du Sud-Vietnam, d'une union nationale, d'un gouvernement de salut public, jouissant de la confiance populaire et capable d'instaurer une politique démocratique de courage civique, et en même temps de progrès social.

Ici, je m'excuse auprès de nos collègues vietnamiens si je fais allusion — avec le maximum de discrétion d'ailleurs — à la politique intérieure du Viet-Nam. Mais celle-ci est si étroitement liée avec le problème général de l'Indochine, auquel la France est tout de même très directement intéressée, qu'il n'est pas possible de taire certaines constatations qui ont éclaté aux yeux de tous les bons observateurs. C'est que le gouvernement Ngo Dinh Diem se révèle incapable d'opérer l'indispensable redressement et de réaliser autour de lui le regroupement national.

En revanche, si je suis bien renseigné — et je crois l'être — un rapprochement se dessinait, il y a quatre mois déjà, entre toutes les communautés organisées du Sud-Vietnam. On a beaucoup parlé dans la presse et ailleurs de querelles entre les sectes et du chaos intérieur qui règne — c'est un fait — dans le Sud. Le problème des sectes, qui a été évoqué, est extrêmement complexe. Il est certain que la persistance de ces féodalités est dangereuse pour la cohésion du Viet-Nam. C'est d'ailleurs d'autant plus complexe que les sectes se divisent elles-mêmes en sous-sectes, en schismes.

Si nous prenons l'exemple du caodaïsme, nous constatons qu'il se divise en trois catégories principales qui ne sont pas toujours d'accord entre elles, bien au contraire: ce sont les politiques, les militaires et les religieux.

Et pourtant, à la fin d'août, l'entente semblait près de se faire entre la plupart de ces groupements et sous-groupements et, en septembre, apparaissait la perspective proche de la création de ce gouvernement de salut national que tous les gens raisonnables appelaient de leurs vœux. Il aurait bénéficié de la participation, ou au moins de l'appui, de tout ce qui compte vraiment dans le Sud, de tout ce qui est organisé, à commencer par l'armée. Il aurait regroupé des hommes jouissant d'un crédit populaire, de la confiance du peuple, y compris les nationalistes dits résistants, c'est-à-dire des hommes ayant naguère combattu dans les rangs du Viet-Minh et décidés à rallier le camp de la liberté. Ils sont nombreux, semble-t-il.

Cet effort de regroupement a échoué et — il faut le dire — d'abord par suite de l'intransigeance de M. Ngo Dinh Diem et surtout par suite du veto américain, sur lequel je reviendrai dans un instant.

M. Le Brun Kéris. Très bien!

M. Max André. Quel rôle ont joué dans tout cela les autorités françaises ?

Autant qu'on puisse s'en rendre compte, ce rôle a été extrêmement effacé. En des temps récents, on aurait parlé d'immobilisme. Oh, je sais bien que les autorités françaises n'avaient pas à intervenir dans les affaires intérieures du Viet-Nam. Mais de quel droit les Américains sont-ils intervenus, eux, pour le maintien d'un déplorable *statu quo* ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Nos représentants de Saïgon ne pouvaient-ils employer leur influence morale pour favoriser un regroupement national vietnamien ? Ne pouvaient-ils pas dans cette affaire jouer en quelque sorte le rôle de catalyseurs ? Il n'était certes pas question de prendre parti pour ou contre tel ou tel, mais de servir de lien et d'arbitrer entre tous.

Ce rôle, je dois le dire, était d'autant plus facile à assumer par la France que tous ceux qui ont suivi l'évolution de l'opinion en Indochine ont pu constater à quel point notre pays était considéré, même par beaucoup de ceux qui l'avaient combattu tout récemment encore, comme le dernier rempart des libertés vietnamiennes.

Ce mouvement de ralliement derrière la France a d'ailleurs un pendant: c'est l'hostilité à l'Amérique, hostilité allant parfois jusqu'à la haine. J'ai rencontré récemment un Vietnamien d'une haute valeur morale, un ascète, si vous voulez une sorte de Gandhi cochinchinois qui, loin de faire preuve d'une quelconque servilité à l'égard de la France, s'est toujours manifesté par un nationalisme intransigeant. Il me disait qu'il était maintenant prêt à coopérer avec la France, pour sauver ce qui restait du Viet-Nam, mais il ajoutait: « En somme, l'ennemi numéro un du Viet-Nam, c'est l'Amérique. »

J'ai dû protester et rectifier, et lui faire admettre — ce à quoi il a consenti — que l'Amérique pouvait certes paraître comme l'obstacle à surmonter, mais que ce n'était en tout cas pas l'ennemi à abattre, cet ennemi étant le communisme qui menace depuis le Nord.

Or, constatant les marques de confiance certaines et réelles que la France recevait de larges fractions du peuple vietnamien, et la répugnance de ce peuple à l'intervention américaine, n'était-il pas possible au Gouvernement français de prier Washington de ne pas contrecarrer l'action discrète, mais efficace, de nos représentants à Saigon, et de nous laisser travailler au redressement d'une situation gravement compromise.

Nous ignorons encore avec certitude ce que le président Mendès-France a obtenu de la Maison Blanche et du Pentagone, mais je dois dire que ce que nous en soupçonnons ne nous semble guère encourageant. L'obstination de l'Amérique à faire obstacle à l'instauration dans le Sud Viet-Nam d'un gouvernement d'union nationale nous fait craindre les pires catastrophes.

La politique des Etats-Unis, qui précipite la désagrégation du Viet-Nam libre, doit fatalement aboutir, soit à l'abandon au communisme de toute l'Indochine à la suite d'élections désastreuses, soit à une reprise des hostilités avec le Viet-Minh. Et, dans cette dernière hypothèse, l'Amérique est-elle disposée à prendre la relève de la France pour la défense du monde libre ?

Avant d'en terminer avec le problème du Sud-Viet-Nam, je veux évoquer — et je m'en excuse auprès de nos collègues vietnamiens — un aspect que je trouve fort déplaisant de la situation.

L'action du gouvernement vietnamien actuel n'est-elle pas résolument antifrançaise ? (*Très bien! très bien au centre.*) L'action de certains représentants du Viet-Nam à l'étranger — je ne nommerai personne, notamment pour ne pas choquer des collègues qui sont très proches de ces représentants — n'est-elle pas plus que désobligeante à l'égard de la France et des Français. Ne dit-on pas, d'autre part — peut-être pourrez-vous me renseigner à ce sujet, monsieur le ministre — que des restrictions importantes sont dès maintenant apportées à l'enseignement du français dans le Sud-Viet-Nam ?

Le général Ely, pour lequel j'éprouve le plus grand respect, car c'est un homme de courage et d'honneur (*Très bien! très bien au centre*) disait récemment — je ne me rappelle plus les termes exacts de sa déclaration, mais ils étaient en ce sens — qu'il ne voyait pas d'objection à ce que les Vietnamiens manifestent des sentiments antifrançais.

Certes, je ne réclame pas des Vietnamiens une amitié de commande, de bonnes paroles et encore moins de la servilite; mais lorsque, malgré les immenses sacrifices consentis par la France pour la défense du Viet-Nam, je vois le gouvernement de ce pays prendre position contre nous et nous refuser ce à quoi, n'est-il pas vrai, nous tenons par-dessus tout, c'est-à-dire à notre rayonnement intellectuel, alors j'avoue, oui, j'avoue très franchement que je ne partage pas la sérénité et la magnanimité du général Ely.

Ainsi, mes chers collègues, je me trouve, sur cette question du Sud-Viet-Nam, très proche, je crois, des observations présentées par notre collègue M. Habib-Deloncle, dont j'ai vivement apprécié le solide exposé, et aussi de celles de M. Reverbori. Comme quoi l'opposition, n'est-il pas vrai, se montre capable de rejoindre la majorité .. à moins que ce ne soit le contraire. (*Sourires.*)

Venant maintenant à la question du Nord, je ferai de très grandes réserves, en revanche, sur les positions prises par nos collègues Habib-Deloncle et Reverbori, quant aux perspectives ouvertes à la France au Nord du 17e parallèle.

Ici, mes chers collègues, je me trouve dans un domaine que je connais bien : celui des relations avec le Viet-Minh. J'ai toujours été de ceux qui, tant qu'une perspective, si légère soit-elle, m'a paru ouverte d'aboutir à un accord raisonnable avec le Viet-Minh, ont lutté en faveur d'un tel accord, ont discuté, négocié. Je connais bien la plus grande partie des hommes du Viet-Minh. Je connais Ho Chi Minh mieux sans doute qu'aucun de nos collègues. Je connais Giap, je connais Giam, je connais tous les hommes qui dirigent le Viet-Minh. Je suis de ceux aussi qui ont toujours protesté lorsque des attaques personnelles ont été lancées contre les chefs de la République démocratique du Viet-Nam et notamment contre le président Ho Chi Minh. J'ai souvenir de certaines séances des plus agitées, par exemple au Club du faubourg où j'ai failli me faire écharper à la sortie parce que j'avais soutenu que nous n'avions pas le droit d'insulter Ho Chi Minh. Ceci se passait en 1947 ou 1948.

Ho Chi Minh, je dois le dire, si je considère l'homme, ne m'est pas antipathique ; j'apprécie certains de ses traits de caractère, certaines de ses attitudes, par exemple, son amour des enfants, son allure voulue de patriarche. Même si ces attitudes sont plus ou moins affectées, elles ne peuvent nous déplaire. En revanche, lorsque le même Ho Chi Minh vient nous faire des promesses ou nous donner de bonnes paroles, je me permets de ne pas accepter ces promesses ou ces bonnes paroles pour argent comptant, tout en refusant d'ailleurs d'affirmer qu'il cherche délibérément à nous tromper. Au reste il semble bien qu'actuellement Ho Chi Minh ne soit plus qu'un porte-drapeau, qu'il ne joue plus de rôle actif dans la politique du Nord Viet-Nam; et même s'il possédait encore un pouvoir réel et une influence dans les décisions du Viet-Minh, il faut se rappeler que c'est un communiste et qu'en tant que tel, dirigeant un gouvernement communiste, sa personnalité, ses opinions, ne comptent pas; il est pris dans un système, dans une machine implacable d'où il ne peut s'évader. Par conséquent je demande que l'on juge ce que nous offre le Viet-Minh en considération, non pas de ce que peut penser dans son for intérieur tel ou tel de ses dirigeants, mais de la politique générale du monde communiste. Car, mes chers collègues, c'est là la duperie que l'on cherche à nous faire admettre depuis 1946 : on nous cache, volontairement parfois, involontairement et de bonne foi dans beaucoup de cas, que le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, c'est-à-dire le Viet-Minh, est un gouvernement communiste, et de la pire espèce, qu'il applique toutes les consignes, toutes les tactiques adoptées par le bloc communiste. Ne voyons-nous pas par exemple se dessiner dans le Nord-Viet-Nam ces persécutions religieuses, ces procès tendancieux intentés à des missionnaires ? Tout récemment encore, j'apprenais que dans certain document remis par le Viet-Minh et relatif au sort des prisonniers disparus figuraient des allégations si odieuses que je ne pourrais les rapporter en public.

Nous avons affaire à des communistes du type le plus classique, et il faut que nous sachions une bonne fois pour toutes ce que nous pouvons attendre d'un gouvernement communiste et d'une coopération avec lui. Oh! certes, je suis personnellement pour la coexistence pacifique, je pense que la guerre est dans tous les cas une chose odieuse et qu'il faut écarter toute cause de conflit; mais de là à coopérer intimement avec un gouvernement communiste, il y a une marge.

On a fait allusion hier à un récent article que j'ai écrit sur ce sujet. Qu'on me permette de reprendre ce que j'y ai développé. Penser que des entreprises françaises, quelles qu'elles soient, puissent travailler utilement et dans des conditions à peu près convenables dans un pays totalitaire à direction communiste, n'est-ce pas la pire des illusions ? Je vais plus loin : personnellement, j'avais, un moment, pensé que si la collaboration économique paraissait en tout cas un leurre, la coopération sur le plan culturel pourrait être souhaitable. Mais en y réfléchissant bien, mes chers collègues, ne voyez-vous pas que si nous envoyons des professeurs dans le Nord Vietnam, ceux-ci ne pourront répandre que des connaissances purement techniques, sans rien de ce qui fait la valeur d'une culture à laquelle nous tenons.

M. Vignes. Très bien!

M. Max André. Bien évidemment, un professeur qui, dans un lycée de Hanoï, exaltera la justice ou la liberté, par exemple, sera exposé aux pires représailles. En réalité, dans une zone contrôlée par le Vietminh, comme dans un quelconque pays dominé par les communistes, seuls pourront exercer leur activité des communistes ou des communisants, et je ne vois pas ce que l'authentique culture française peut y gagner.

J'ai tenu à prendre cette position de la façon la plus nette. Je l'avais fait déjà lors de la réunion des commissions à laquelle M. le ministre des relations avec les Etats associés a bien voulu nous faire l'honneur d'assister. Il eût pu paraître plus prudent pour moi d'exprimer de simples réserves sur les négociations en cours; j'ai délibérément tenu à être beaucoup plus catégorique, parce qu'à mon avis ces tractations, non seulement sont vaines, mais risquent de nous entraîner dans une voie dangereuse. Voyons à quels périls elles nous exposent.

Il n'est pas question de mettre ici en cause la personnalité du gouverneur Sainteny, pour lequel j'éprouve la plus sincère amitié, à qui j'accorde la plus grande confiance. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et au centre.*) Mais, à mon sens, ce serait une erreur que d'engager plus avant avec le Vietminh des négociations qui nous amèneraient à coopérer activement, à l'intérieur du Tonkin, avec le gouvernement de la république démocratique du Vietnam.

Certes, je crois que le gouverneur Sainteny peut exercer une influence utile comme représentant de la France, en défendant ce qu'il y a à défendre d'intérêts français et notamment en faisant respecter les accords de Genève...

M. Jean Guiter. C'est indispensable.

M. Max André. C'est indispensable, je le reconnais. Mais c'est un leurre que d'espérer obtenir du Vietminh des garanties sérieuses relatives par exemple à l'exploitation des Charbonnages du Tonkin, des Cimenteries de Haiphong ou d'entreprises plus modestes. Sans aucun doute nous fera-t-on des promesses; mais en 1946, en 1947, en 1948, j'ai été abreuvé de bonnes paroles. En revanche, chaque fois qu'il s'agissait d'obtenir des garanties sérieuses, réelles, je n'ai jamais rencontré que le vide.

Ainsi, quelque temps après l'affaire de Hanoï, j'avais dit au représentant de la République du Vietminh à Paris, qui était encore dans notre capitale: « Si vous voulez renouer les négociations, un geste facile est à votre portée: relâchez les otages civils, en majorité des femmes, des enfants et des vieillards, que vous avez pris à Hanoï et que vous avez emmenés ». Or, quand je tenais ce langage, j'avais l'impression d'avoir affaire à un sourd.

Non, nous ne pouvons attendre de la République démocratique du Vietnam autre chose que des propos lénifiants; en revanche, en négociant avec elle, nous avons beaucoup à perdre.

Tout d'abord, nous compromettons notre chance de pouvoir encore jouer un rôle efficace dans le Sud-Vietnam. Car, monsieur le ministre, on ne joue pas sur deux tableaux ou, selon l'expression proverbiale, on ne court pas deux lièvres à la fois...

M. Habib-Deloncle. Très bien!

M. Max André. ...sauf à perdre de tous les côtés. Comment nos amis du Sud-Vietnam auraient-ils confiance en la France s'ils constataient que son objectif est de s'attirer les bonnes grâces du Vietminh ?

Une seconde considération fait ressortir combien ces tractations seraient dangereuses: nous engagerions le sort, la vie, au moins la liberté d'un grand nombre de Français qui viendraient là, encouragés par notre Gouvernement. Quelle sera l'attitude de ce dernier le jour, inévitable quand on connait l'histoire des Etats communistes, où ces compatriotes se trouveront traînés devant un tribunal du peuple pour un procès d'espionnage ou de trafic de devises, ou encore — ce chef d'accusation étant probablement réservé aux missionnaires — pour une affaire de mœurs ? Lorsque certains de nos concitoyens seront condamnés à mort ou à une détention de dizaines d'années, quelle sera, je le répète, l'attitude du Gouvernement français ? Comment pourra-t-il venir à leur secours ? C'est là une question grave à laquelle nous devons mûrement réfléchir, et si fondée que très peu nombreux sont les Français, même parmi ceux que l'on disait les plus attachés à leurs entreprises du Tonkin, qui sont restés dans la zone vietminh, parce qu'ils ont bien senti quel danger ils encouraient en y demeurant.

Enfin, une troisième considération s'impose, d'ordre plus général: mettre le petit doigt dans l'engrenage de la coopération avec le monde communiste — j'entends la coopération « active » — nous ne savons jusqu'où cela peut nous entraîner. Une fois engagés dans cette aventure, nous serons soumis alternativement au traitement des belles promesses et des menaces. Dieu sait où cela nous conduira!

J'avoue ne pas envisager sans anxiété ce mode de coopération. Je puis être partisan, si l'on veut, d'échanges de marchandises, cela est sans risques; d'échange de troupes théâtrales ou de ballets, cela est souhaitable; mais de là à collaborer aux activités vitales d'un pays communiste, il y a un monde! Et je suis particulièrement inquiet à ce sujet depuis la visite rendue par l'ambassadeur des Soviets à notre représentant, le gouverneur Sainteny; n'implique-t-elle pas, mes chers collègues, une arrière-pensée: l'entrée, par la petite porte, de la France de l'autre côté du rideau de fer ? N'est-ce pas l'indice de grands projets communistes ? Alors, mes chers collègues, je devais, me semble-t-il, répéter cet avertissement à la tribune et j'aimerais que M. le ministre des relations avec les Etats associés nous donnât quelques apaisements à ce sujet.

Puisque je veux conclure, maintenant, ce trop long exposé, je dirai que les deux points essentiels sur lesquels nous désirerions être rassurés seraient d'abord d'apprendre que le Gouvernement est décidé à négocier activement avec le gouvernement américain pour que la France conserve sa liberté d'action dans le Sud-Vietnam. M. le président Mendès-France avait promis que, sous son gouvernement, la France recouvrerait ce qu'il prétendait avoir été perdu, c'est-à-dire son indépendance d'action vis-à-vis de tous les gouvernements, à commencer par le gouvernement des Etats-Unis. Je voudrais qu'il nous fût prouvé qu'il en est bien ainsi.

Je voudrais, d'autre part, être rassuré sur les engagements que l'on est prêt, semble-t-il, à prendre vis-à-vis du Vietminh. Il me paraît y avoir là un danger grave et j'espère obtenir à ce sujet quelques apaisements.

Monsieur le ministre, on vous l'a déjà dit hier, cette discussion est une discussion budgétaire; mais, comment pouvons-nous apprécier un budget si nous ne savons pas de quelle politique il est le support... ?

M. Héline. Très bien.

M. Max André. ...quelle politique il permettra de défendre ? (*Applaudissements au centre.*) En effet, ce budget peut être très exagéré dans ses chiffres si le Gouvernement français est résigné à se retirer de l'Indochine; il peut, au contraire, être très insuffisant si nous voulons mener une action véritablement efficace dans ce pays pour défendre ce qui subsiste du Vietnam.

M. Reverbori. Je suis entièrement d'accord avec les paroles que vous venez de prononcer, à savoir qu'il fallait une discussion sur la politique du Gouvernement pour savoir si l'on pouvait voter son budget; mais je me souviens aussi qu'un ministre chargé des relations avec les Etats associés — s'agissant de la discussion de son propre budget — a refusé de venir devant cette Assemblée pour en discuter avec nous. (*Mouvements divers.*)

M. Rosenfeld. C'est parfaitement exact!

M. Max André. Je vais vous parler très franchement, sans qu'il soit utile, monsieur Rosenfeld, de passionner ce débat où je crois avoir maintenu un ton d'objectivité et observé une mesure que personne ne pourra nier. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

M. Rosenfeld. Nous pouvons, cependant, constater que le ministre alors en exercice nous a refusé même le droit d'examiner ce budget!

M. Max André. Je crois pouvoir dire, messieurs, que si j'ai toujours été d'accord avec les lignes générales de la politique indochinoise de M. Letourneau — puisque c'est à lui que vous faites allusion —, si j'ai approuvé tout ce qu'il a pratiquement tenté de réaliser là-bas, il est un point sur lequel je n'ai jamais été d'accord avec lui, bien qu'il soit un vieil ami et que j'aie beaucoup d'affection pour lui, c'est sur la position qu'il a adoptée vis-à-vis de notre Assemblée. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Reverbori. J'ajoute, mon cher collègue, que je ne vous ai pas mis personnellement en cause.

M. Max André. Je profiterai, d'ailleurs, si l'on permet à un représentant de l'opposition de le faire, de l'occasion qui m'est offerte de remercier et de féliciter M. Guy La Chambre d'avoir accepté de venir parmi nous hier et aujourd'hui. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

J'en ai terminé, mes chers collègues. A mon avis, si nous obtenons de M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés la garantie que le Gouvernement est décidé à mener une politique active et dynamique en Indochine, nous pourrons approuver son budget. Une seule raison nous forcerait à le rejeter: si nous avions l'impression que l'on n'est pas décidé de défendre les causes pour lesquelles nous devons continuer à lutter en Indochine. (*Applaudissements au centre, sur divers bancs à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Raphaël-Leygues.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord, monsieur le ministre, m'associer aux paroles que vient de prononcer M. Max André et vous remercier en mon nom personnel, si modeste soit-il, d'avoir bien voulu assister à la discussion de votre budget.

Comme vous l'avez vu, monsieur le ministre, nous sommes très attentifs, dans cette Assemblée, au sujet de la question d'Indochine. A peu près tous les collègues siégeant aujourd'hui dans ces travées ont visité le Vietnam, le Cambodge et le Laos et y comptent des amis. C'est vous dire que le problème n'est pas, pour nous, simplement dans la stratégie générale du monde, ni dans la comptabilité de la nation, mais comporte son cortège de souvenirs, d'angoisses, d'espoirs sensibles

de pays et de populations que nous aimons et qui nous sont attachés. (*Applaudissements sur les bancs des Etats associés et sur divers bancs au centre.*)

Ici, à cette tribune, j'ai déjà beaucoup parlé de l'Indochine et particulièrement du Vietnam, et j'ai agi de mon mieux, vous le savez, au sujet de ce problème douloureux. J'ai été chargé par vous, monsieur le ministre, au mois d'août, d'une mission d'information dans le Vietnam-Sud et je vous en exprime mes remerciements, à vous et à M. le président du conseil Pierre Mendès-France dont vous êtes ici le représentant. Il y a deux ans, en décembre 1952, j'avais été chargé également d'une mission en Extrême-Orient par MM. les présidents Vincent Auriol, Pinay et René Mayer; je les en ai remerciés l'an passé également à cette tribune. La confiance que vous m'avez manifestée, les uns et les autres, ne sera point trahie et m'interdit de parler aujourd'hui du passé et de me livrer à la moindre polémique. Je ne verrai les choses que très brièvement, sous l'angle précis du budget, et je ne ferai allusion qu'à des événements qui se sont produits depuis mon dernier séjour au Vietnam. Je ne serai, croyez-le, le complice ni l'auteur d'aucune fuite ! (*Sourires.*)

Le budget des Etats associés est, comme toujours, fort considérable et, à mon sens, il doit en être ainsi. L'armistice a été conclu dans des conditions bien meilleures que je ne l'eusse pu craindre. Cet armistice ne doit pas vouloir dire « départ » et n'entraîne donc pas d'économies immédiates, si ce n'est l'économie qui nous est la plus précieuse, celle du sang. (*Très bien! très bien! au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je suis de tout cœur l'ami et, dans mon modeste domaine, le soutien du Gouvernement présidé par M. Pierre Mendès-France. Je vois d'ailleurs avec plaisir que l'opposition, qui avait d'abord été construite contre lui en le présentant comme un ennemi des Américains, semble s'effeuiller petit à petit et que les reproches faits par M. Max André dans son discours très modéré et extrêmement intéressant, auquel je rends hommage, visent à lui reprocher une trop grande amitié vis-à-vis de l'Amérique bien plus qu'une trop grande dépendance à l'égard de Washington dans la question du Vietnam. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs au centre.*)

C'est votre honneur, monsieur le ministre, et c'est l'honneur du président Mendès-France, d'avoir obtenu le cessez-le-feu. Hélas! — et je m'en excuse auprès de mon collègue M. Bougenot — je ne serai pas d'accord avec lui sur ce point. Je me suis trouvé à Saigon le soir où nous avons appris la chute de Dien-Bien-Phu; l'atmosphère était lourde d'angoisse et de désaveu de la France. Par contre, j'étais aussi à Saigon le jour du cessez-le-feu en Cochinchine; le sentiment vietnamien unanime, était alors d'allégresse et d'amitié vis-à-vis de notre pays. Ce sont là des impressions qui restent gravées.

Je n'oublierai donc jamais que le président Mendès-France a été le grand chirurgien du 20 juillet 1954, et que vous avez été, monsieur le ministre, son assistant compétent, dévoué et habile. L'opération chirurgicale a été « parfaitement réussie » si l'on considère les conditions affreuses du moment! Mais vous nous demandez aujourd'hui de prévoir la facture de ce que seront les frais afférents aux soins post-opératoires; avec mes collègues, je vous demanderai alors, très modestement, quels seront ces soins. Aujourd'hui, pour ce faire, nous souhaitons que vous ne soyez plus simplement l'assistant chirurgien, l'assistant anesthésiste que vous avez été puisque l'opération chirurgicale est terminée; il faut que vous soyez maintenant un médecin, mieux encore, un « réanimateur ». Nous souhaitons que l'anesthésie cesse; sans cela, bien que l'opération ait réussi, le malade pourrait mourir!

En effet, un gros budget comme celui-là n'est acceptable que s'il correspond à une politique hardie, à une présence culturelle accrue, à une utilisation intelligente du corps des fonctionnaires français, à un but de politique internationale net, constructif et ouvrant sur des perspectives de concorde.

A ce sujet, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous apportiez, sur deux questions que je vous poserai très modestement, les éclaircissements et les apaisements que je juge indispensables pour me fixer sur mon vote.

Je n'ai pas retenu, et je m'en excuse auprès de mon excellent collègue et ami M. Reverbori, sa formule heureuse de budget « projection de la politique » qu'il avait si bien définie hier et qui était l'œuvre de notre collègue M. Galimand et de lui-même. Je dirai simplement qu'un budget est l'instrument et l'indice d'une politique. Or, quelle politique pouvons-nous découvrir en lisant ce budget ? Mes chers collègues, j'ai prôné auprès de vous, depuis quatre années, la politique du président Mendès-France, mais l'honneur du régime républicain comme l'honneur de l'amitié vraie sont de dire publiquement, lorsqu'on n'est pas tout à fait d'accord sur un point particulier, d'exprimer toujours le fond de sa pensée — et vous ne me pardonneriez pas, monsieur le ministre, de me taire en cet instant. Je rejoins ici ce que disait à ce sujet mon collègue, M. Habib Deloncle. En résumé, le but de mon propos est le suivant: si j'ai approuvé l'opération chirurgicale réussie à Genève par le président Mendès-France, je fais des réserves sur les soins post-opératoires qui n'ont été, jusqu'alors, à mon avis, qu'une longue anesthésie. Je crains qu'on ait oublié le masque de chloroforme sur le patient, je crains qu'il y ait des fuites de chloroforme rue de Lille pour endormir l'opinion française, et même l'opinion américaine, mais ces fuites ne sauraient longtemps anesthésier l'opinion publique vietnamienne ni arrêter aucun événement.

M. Habib-Deloncle. Il ne faut pas, en effet, anesthésier du même coup les médecins !

M. Jacques Raphaël-Leygues. Je n'aborderai pas la question du Nord-Vietnam. Aussi bien, je fais confiance à mon fraternel ami, M. Sainteny, que le Gouvernement retrouve tous les huit ans dans sa retraite quand la situation est compromise. Pour reprendre ma comparaison médicale « quand le malade est mourant », on envoie M. Sainteny le « spécialiste » en se disant « On a été le chercher. On a fait tout ce que l'on a pu ! ».

M. Sainteny est là et c'est bien; il faut une présence au Nord-Vietnam; il ne s'agit pas, comme le disait M. Max André, de s'attirer les bonnes grâces du Vietminh, mais la présence est déjà une forme de l'entente, et notre collègue, M. Max André, lui-même, parlait d'échange de marchandises, d'échange de culture sous la forme de troupes de théâtre, sous la forme de conférences, c'est-à-dire d'échanges d'idées.

La paix est une tapisserie qui se tisse fil à fil; même si ces fils sont très fragiles dans le Nord, nous n'avons pas le droit de les casser. Mais M. Sainteny sait certainement lui-même qu'il ne pourra rien faire d'utile si la France, si l'occident, manquent à leur mission dans le Sud.

Dans le Sud, il ne faudra pas faire une tête de pont, baïonnettes tendues vers le Nord, mais tout de même un pont-levis. Et, il est important de le répéter car c'est le fond du problème, si la France se déshonore et si elle manque à sa mission dans le Sud, rien d'utile ne pourra être fait en aucun cas dans le Nord. (*Très bien ! très bien !*)

Les quelques questions que j'ai à vous poser se rapportent donc au Viet-Nam Sud et à l'utilité des crédits considérables que nous serons peut-être amenés à voter aujourd'hui pour consolider le régime politique de ce pays.

Première question: monsieur le ministre, demandez-vous des milliards pour faire tourner des services, à seule fin que dure une présence artificielle et uniquement administrative, jusqu'à des élections que vous croyez perdues, ou voulez-vous jeter les bases d'une action de grande envergure, dont on ne sait si elle réussira, car on ne peut pas prévoir l'avenir, mais à laquelle vous croyez assez pour vous consacrer à elle de toute votre foi ?

M. Habib-Deloncle. Très bien!

M. Jacques Raphaël-Leygues. Je vous pose la question avec angoisse, et ce sera ma première observation, car, en l'absence de déclarations de votre part, nous ne pouvons définir votre politique qu'en regardant les faits, et les faits, malgré votre talent, que je connais, monsieur le ministre, semblent confirmer votre désir de soutien quasi inconditionnel au gouvernement actuel du Viet-Nam Sud, dont les plus bienveillants redoutent qu'il entraîne inéluctablement ce pays vers la communisation générale.

Je connais, mes chers collègues, très personnellement, vous le savez le chef de ce gouvernement. J'estimais l'homme sincère et honnête; je ne me dédis point, mais hélas, je constate une fois de plus que la sincérité ne suffit pas pour faire une bonne politique et que l'honnêteté de l'individu ne va pas toujours de pair avec l'honnêteté de l'homme public.

Ce président du conseil est arrivé au pouvoir en même temps que le président Mendès-France. Il y aurait cruauté à lui poser la question: « Qu'avez-vous fait ? »

Monsieur le ministre, pouvez-vous penser un instant que si le gouvernement du Viet-Nam Sud n'a rien fait, n'a eu aucune efficacité, c'est qu'il a rencontré des embûches ? Monsieur le ministre, le gouvernement auquel vous appartenez n'a-t-il pas rencontré également des embûches ? Et que ce soient vos adversaires ou vos amis, tous reconnaissent que vous avez donné un style nouveau à la politique française.

Seconde question: « Pourquoi nous demandez-vous des crédits considérables pour soutenir ce gouvernement car — je le prouverai — sur le plan culturel et sur les autres plans, administratif, etc., les crédits inscrits au budget sont des crédits de soutien. Pourquoi soutenez-vous ce gouvernement ?

Oh, ce n'est pas parce qu'il est efficace; la seule chose qu'il ait demandée est la construction de fortifications coûtant de nombreux milliards, fortifications au Sud du 17e parallèle qui, dès à présent, sont submergées de l'intérieur par le Vietminh. Alors que notre corps expéditionnaire serait mieux employé à faire des ponts, des routes, des hôpitaux, des écoles qui rendraient immédiatement service à des populations éprouvées et effaceraient petit à petit les souvenirs de discorde.

Vous ne le soutenez pas non plus parce qu'il repose sur des forces populaires et que vous craignez de toucher à une idole, de briser une statue. Vous savez très bien que ce gouvernement est un des plus impopulaires que le Viet-Nam ait jamais connu.

Ce n'est pas par respect de l'indépendance du Viet-Nam — et là, je tiens à rendre hommage à vous-même, monsieur le ministre, et à vos services car j'ai remarqué non seulement dans les conférences mais dans le service courant que vous veilliez toujours à ce que le Viet-Nam ne soit pas atteint par les petites tracasseries administratives, que l'indépendance soit un fait, et c'est très bien...

M. André Bidet. Et c'est nouveau!

M. Jacques Raphaël-Leygues. Mais cette indépendance dans le cadre de l'Union française ne nous interdit nullement, par contre, de donner des conseils pour les éventualités majeures. Respecter l'indépendance du Viet-Nam, monsieur le ministre, ce n'est certainement pas se faire le protecteur d'un gouvernement dont chacun sait que le Viet-Nam ne voudrait pas deux jours si vous n'étiez pas là.

Vous ne le soutenez pas non plus avec l'excuse de l'indulgence que l'on doit à un ami. La seule politique suivie par ce gouvernement paraît être son hostilité contre la France. Cette hostilité lui est d'ailleurs personnelle depuis le cessez-le-feu. Les sentiments antifrançais de quelques Vietnamiens existent beaucoup moins, alors qu'il manifeste, lui tout seul, une lutte implacable contre ceux, petits et grands, qui avaient encore le courage de nous marquer une sympathie. (*Très bien! très bien!*) Si vous ne voulez pas soutenir uniquement ce que l'on a appelé à tort les créatures de la France, soutenez au moins les « amis » de la France. Votre principal subordonné, pour lequel j'ai affection et respect, le général Ely, à qui a été confié, après la chute de Dien-Bien-Phu — alors qu'il était dans un mauvais état de santé (*Très bien! très bien! et applaudissements*) — un poste qu'il a accepté avec un esprit de sacrifice magnifique, qui est un grand exemple! — le général Ely a prononcé une phrase qui m'a étonné, à laquelle faisait allusion M. Max André et que je vous rapporte: « Je préférerais un gouvernement antifrançais efficace à un gouvernement profrançais inefficace. »

Comprenons-nous: nous savons très bien qu'après la ratification des accords de Londres et de Paris, il y aura un raidissement du côté communiste et que notre corps expéditionnaire, à ce moment-là, risquera pour la vie de ses soldats en divers points du Vietnam-Sud.

Votre gouvernement soutiendra-t-il alors un ministère vietnamien qui se réjouira de nos difficultés et du danger de massacre que pourront courir nos soldats ?

Vous savez combien la famille du président du conseil du Vietnam-Sud, et combien lui-même luttent systématiquement contre toutes les survivances de la présence française, y compris contre les plus généreuses et les plus désintéressées d'entre elles, même sur le plan culturel. Je me réserve sur ce point d'intervenir lors de la discussion des chapitres 31-21 et 34-21, et je rejoins les observations de mon ami M. Chiarasini dans son remarquable rapport.

Quand nous apprenons successivement qu'une décision gouvernementale de Saïgon supprime l'enseignement obligatoire du français dans les études secondaires et que, annulant les accords signés à Pau sous la présidence de notre maître vénéré M. le président Sarraut, l'université franco-vietnamienne va disparaître pour faire place à une faculté vietnamienne, ce qui est une formule parmi d'autres, mais que les professeurs y pourront être américains et que c'est sur notre budget que tout sera payé (*Mouvements divers*), il est certain que les chapitres 31-21 et 34-21 retiennent notre attention et appellent des réserves de notre part. Je ne pense d'ailleurs pas que cette transformation servira la culture des élites du Viet-Nam dont on sait qu'elles sont de langue française.

Demandez-vous beaucoup d'argent aux contribuables français aujourd'hui pour respecter la morale publique ? Mais est-ce respecter la morale publique que de voir utiliser de pauvres réfugiés — dont M. le ministre Guy La Chambre nous parlait avec tant d'émotion et que mes amis et camarades d'armes de la marine française vont chercher sur des bancs de sable alors que l'eau monte et qu'ils préfèrent se noyer plutôt que de rester au Nord-Vietnam — est-ce respecter la morale publique que d'utiliser ces familles malheureuses comme une sorte de matière première pour la guerre civile ?

Personne n'ignore que ces camps de réfugiés deviennent des dépôts d'armes et des centres d'excitation, ce qui est contraire aux accords de Genève. Nous en avons eu la triste preuve avant-hier lorsqu'eut lieu cette émeute de La Hun Sang qui a failli entraîner une intervention de l'armée française.

Est-ce pour respecter la morale publique que l'on sape l'autorité de l'armée vietnamienne qui est une des seules forces nationales capables de faire régner au Sud l'ordre et la paix ?

Un général en chef, titulaire de sept citations françaises (*Très bien! très bien!*), et dont les deux frères ont été assassinés pour avoir été nos amis, voit votre accord à son éviction. Donnez-vous votre encouragement personnel à l'opération regrettable d'un chef d'Etat vietnamien dont il est juste de dire que depuis huit ans il n'a pas beaucoup connu la poudre des combats et d'un président du conseil qui n'a jamais porté ni l'uniforme français ni l'uniforme vietnamien. J'omettais de dire qu'il avait porté l'uniforme japonais !... Non, mes chers collègues, tout cela est triste !

Qui a fait tuer Nguyen Van Han de Qui Nonh ? Qui a fait tuer Giaï, l'ancien maire d'Hanoï ? qui a fait tuer Tuen de Saïgon et tant d'autres officiers vietnamiens qui avaient refusé d'adhérer à un mouvement en faveur du gouvernement et qui étaient baptisés « amis de la France » ? Je révèle les faits, c'est tout.

Ce n'est donc pas pour respecter la morale publique que vous soutenez ce gouvernement, mais alors, pourquoi, en définitive, le soutenez-vous, et voulez-vous nous faire voter à son égard un budget de soutien ?

Je crois déceler qu'en fait la préoccupation qui vous anime est — à des fins financières — de laisser la responsabilité totale à la politique occidentale dans le Vietnam-Sud à nos amis américains.

Il s'agit là d'une grave responsabilité sur laquelle mes collègues, comme moi-même, serions heureux d'avoir des éclaircissements.

En ce qui me concerne, je ne suis pas certain que, si telle est votre intention, la solution soit excellente. Je vais reprendre, une fois de plus, mes comparaisons médicales. Je m'en excuse auprès des médecins de cette Assemblée. Vous agissez un peu comme le médecin de famille qui, lorsqu'il croit son malade perdu, se contente de dire aux proches qu'il remet son sort à Dieu — en l'espèce les Américains — et cela peut-être sans y croire. Car je vous sais assez fin politique, monsieur le ministre, pour ne pas partager les illusions de certains de nos alliés sur le gouvernement du Sud-Vietnam, et je ne voudrais pas que vous préfériez seulement laisser aux U. S. A. la responsabilité directe d'un échec. Je connais, je vous l'ai dit, votre patriotisme et celui du Gouvernement auquel vous appartenez, mais je vous en supplie, ne vous lancez pas au Vietnam-Sud dans la politique du pire, ce serait abominable ! Cette politique du pire aboutirait à « tuer » définitivement non seulement le rayonnement français, mais toute présence occidentale dans toute l'Asie, et cela comporterait des dangers de guerre internationale. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs au centre.*) Donc, je vous en supplie, pas de politique du pire!

Que signifierait, d'ailleurs, le dépôt de ce budget à l'Assemblée de l'Union française si votre dessein est celui que je crains ? Il y aurait alors une erreur de destination. C'est au congrès de Washington que ce budget devrait être envoyé et critiqué! — Et — je me fais ici l'écho de votre prédécesseur, M. Frédéric Dupont — que signifierait alors le maintien de notre corps expéditionnaire ?

Je pense que vous voudrez bien saisir l'occasion que vous offre cette tribune, avant celle de l'Assemblée nationale, pour nous convaincre que vous n'êtes pas résolu à une politique du pire et aussi pour rassurer avec nous la nation vietnamienne que nous aimons — et avec elle les nations cambodgienne et laotienne, qui seraient associées au désastre, s'il se produisait, et auxquelles nous attachent aussi des souvenirs de culture, d'amitié,... de cent années d'amitié.

C'est à la condition que vous répondrez, monsieur le ministre, que votre budget aura pour le contribuable français sa signification. Je comprends très bien la politique du choix sur les

plans militaires et économiques, mais cela ne coûte pas plus cher à une nation, à la nation française et à son Gouvernement, d'être partout honnête à la fois avec ses alliés et de ne pas les laisser s'enferrer dans la boue ni s'engager dans des sentiers que l'on « sait » sans issue. Il faut songer au peuple du Vietnam et à son bonheur, en priorité; il faut penser aussi à la vraie amitié qui a pour support la franchise.

L'Asie aussi a besoin de diplomatie dynamique et loyale. Cette politique « directe » a été celle du président Mendès-France aux Etats-Unis. C'est elle qui lui a donné l'amitié des Etats-Unis. La franchise et le dynamisme ne doivent pas être le privilège de la politique occidentale de votre Gouvernement. Il n'y a pas de choix géographique à opérer pour limiter dans l'espace une politique « de loyauté » de la France. Il faut essayer d'être vraiment compris par la grande démocratie des U. S. A., et même si nos idées sur l'Extrême-Orient les déconcertent un peu au premier abord, elles chemineront en eux. C'est tout de même moins difficile que d'autres problèmes que le président Mendès-France a eu à régler dernièrement. Les U. S. A. sont un pays accessible aux concepts nouveaux. Ils aiment l'efficacité et la vérité. Parlez-leur franc, dites-leur ce qu'il en est. Vous le ferez, j'en suis sûr.

Mes chers collègues, j'ai le souci, en terminant, que l'on ne se méprenne pas sur le sens de mon intervention. Je ne suis pas contre une alliance étroite avec les U. S. A. en Extrême-Orient, bien au contraire; je suis pour une alliance Vietnam-France-U. S. A. et non pas Vietnam-U. S. A. en dehors de la France, ce qui serait de la folie. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

Je ne suis pas non plus contre la politique du Gouvernement que vous représentez. Je suis un ami, seulement un ami loyal, qui aime la vérité parce qu'il croit que c'est son devoir. Quand bien des gens qui vous flagornent actuellement et qui flattent votre président du conseil ne seront plus vos amis, sachez que ma modeste voix se fera encore entendre pour dire que le président Mendès-France a été l'homme du 20 juillet 1951, l'homme qui a arrêté un massacre qui durait depuis huit ans au Vietnam.

Le seul objectif qui m'anime est l'amitié franco-vietnamienne, l'amitié franco-cambodgienne, l'amitié franco-laotienne, qui correspondent à des sentiments profonds, humains, irréversibles et qu'il ne faut pas gâcher. On ne jette pas des milliards dans un marécage qui commence à devenir sanglant.

Et je pense que si l'on permet aux forces vives du Sud Vietnam de se regrouper ou de s'épanouir, si la France dans les mois qui viennent se montre enfin selon son génie, ne laissant pas nos alliés s'enferrer dans une politique que nous savons mauvaise, si la France se retrouve elle-même dans sa mission qui est de laisser agir ceux dont les Vietnamiens sont fiers plutôt que de s'épuiser à maintenir le pouvoir entre les mains de ceux dont ils ont honte, alors, si vous voulez faire une politique digne de votre président du conseil et du style de votre Gouvernement, digne surtout de notre pays, je voterai des deux mains votre budget.

J'attends vos réponses avec angoisse, car je crois au Vietnam, je crois à l'amitié franco-vietnamienne, je crois encore à l'avenir de ce pays meurtri, mais sensible, intelligent, riche, qui a tout ce qu'il faut pour faire un grand pays. J'attends vos réponses avec l'ultime espoir qu'en dépit des faits qui se déroulent depuis quatre mois, où nous avons été au creux de la vague, vous allez faire mieux maintenant. Non ! vous ne refuserez pas, monsieur le ministre, votre Gouvernement ne refusera pas la dernière chance qui s'offre au Vietnam, à la France et au monde libre. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Guy La Chambre, *ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.* Mesdames, messieurs, j'ai été heureux, par déférence envers la personne de votre président et par courtoisie envers votre Assemblée — car je me rappelle l'accueil que m'avaient réservé vos commissions au lendemain de Genève, et l'esprit d'impartialité, d'objectivité, de patriotisme en un mot, qui avait présidé à mon audition — j'ai été heureux — dis-je — d'avoir pu assister à vos débats. Cet esprit, je l'ai retrouvé ici, à une exception près, par la voix des orateurs qui se sont exprimés à cette tribune.

Aussi, ai-je grand plaisir à créer ce qui, paraît-il, est effectivement un précédent, celui d'un ministre des Etats associés qui pour la première fois assiste à la discussion de son budget devant l'Assemblée de l'Union française. (*Très bien ! très bien ! — Sourires et applaudissements au centre et à gauche.*)

La plupart des orateurs se sont accordés à reconnaître que le budget n'était, la plupart du temps, que la transcription dans le domaine des chiffres d'une politique, et m'ont interrogé sur la politique de la France en Indochine. Je regrette que M. Bougenot — qui fréquente les bons auteurs, sinon toujours les bons bergers (*Sourires à gauche.*) — n'ait pas donné la citation intégrale de la déclaration qu'avait faite à cet égard le président du Conseil à la séance de l'Assemblée nationale du 23 juillet, car aucune définition ne me paraît plus complète et plus claire, ni plus actuelle, de la ligne de la politique française en Indochine.

« C'est désormais — disait le président Mendès-France — sur les dirigeants de ces pays d'Indochine, auxquels nous donnons un indépendance complète et sans réserve, que repose la responsabilité de l'avenir. Ils doivent démontrer, pendant ce délai raisonnable de deux ans, qu'à l'idéologie communiste peuvent être opposées une foi et une mystique qui respectent la liberté de l'individu, qu'un régime démocratique peut créer et réformer, dans des conditions meilleures qu'un régime communiste et sans opprimer les hommes, les minorités et les communautés religieuses.

« Le rôle de la France sera de protéger cette indépendance nouvelle; il sera également d'aider au développement économique de ces pays, de promouvoir et d'encourager les réformes agraires et sociales. Et je tiens à profiter de cette circonstance pour dire au jeune Etat vietnamien que notre aide économique lui est acquise s'il veut aller maintenant vers des réformes profondes, même et surtout sur le plan social. »

D'autre part, le président du Conseil affirmait qu'il n'avait cessé, au cours des négociations de Genève, d'avoir pour objectif de conclure la paix en Indochine, mais dans le cadre de nos alliances renforcées et consolidées.

« Loin de m'éloigner de ces alliances — ajoutait le président du conseil — loin de les laisser se relâcher, j'ai voulu trouver dans cette négociation difficile une occasion de leur donner plus de force et plus de valeur ».

Ces résolutions et ces principes, en dépit des déceptions que nous avons pu éprouver, n'ont cessé de régir notre action en Indochine; elles demeurent valables pour l'avenir comme elles l'ont été dans le passé.

Certains des orateurs qui se sont succédé à cette tribune, quelle que soit l'étendue d'une information dont j'ai également apprécié la précision, ont paru oublier que le transfert, que la dation de l'indépendance était désormais une chose acquise et nous interdisait de revenir sur aucun des attributs qui avaient été librement transférés à ces Etats. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Un conseiller au centre. C'est cela la vérité!

M. le ministre. La position du Gouvernement a été cependant définie sur ce point; elle ne saurait varier. Les promesses d'indépendance faites aux trois Etats seront tenues. Vous me permettrez donc de ne pas relever, dans un souci de respect des opinions et des gouvernements de nos associés, les appréciations diverses qui ont été, à cet égard, ici exprimées.

Du moins, monsieur Bougenot, vous me permettrez de rappeler que s'il fut un temps question de conseiller un chef d'Etat sur le nom d'un chef de gouvernement, vous appartenez à celui sous lequel le nom de M. Ngo Dinh Diem fut parfois cité à S. M. Bao Dai...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. le ministre. C'est cette même politique — à laquelle je veux faire allusion, répondant à M. Habib-Deloncle et à la question précise qu'il m'a posée à ce sujet — qui a décidé le Gouvernement du président Mendès-France à effectuer sans délai les transferts qui n'avaient que trop tardé.

Dès avant la conclusion des accords de Genève, et dans l'hypothèse où l'armistice serait signé à la date du 15 juillet 1954, nous avons invité le général Ely à se tenir prêt à effectuer les transferts de compétence de tous les services qui n'étaient pas régis par les conventions quadripartites de Pau. Dès la mi-août, une conférence s'est réunie à Paris pour procéder à la liquidation des accords quadripartites de Pau. J'évoque ces travaux puisqu'aucun orateur n'a manifesté à cet égard de curiosité. J'espère ne pas être démenti demain par les événements en disant qu'ils sont en bonne voie. J'ose espérer prochainement une conclusion heureuse, à l'issue de laquelle seront librement négociées et débattues entre chacun des Etats d'Indochine et la France des conventions bipartites qui, sur tel et tel points, sont destinées à se substituer aux accords de Pau, notamment

si ces Etats expriment que la France les aide à défendre la stabilité de leur monnaie dans l'avenir, puisqu'à partir du 1er janvier 1955 ils seront dotés de leur institut propre d'émission.

M. Laurent-Eynac. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre. Bien volontiers!

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Laurent-Eynac. Monsieur le ministre, sans vouloir le moins du monde atteindre l'ordonnance de votre développement, permettez-moi de vous demander s'il n'est pas dans vos intentions de prévoir, dans un délai prochain, la convocation du Haut Conseil de l'Union française ? C'est une des institutions sur lesquelles repose l'Union française elle-même, à côté de la Présidence et de l'Assemblée que nous sommes. Le Haut Conseil est un des piliers de l'organisation.

Ce Haut Conseil de l'Union française n'a pas été réuni depuis fort longtemps, et cette Assemblée, à diverses reprises, a marqué son émotion, car elle a vécu toutes les étapes du Haut Conseil; c'est elle qui a obtenu du Gouvernement qu'il soit enfin réuni et régulièrement convoqué; c'est elle qui a obtenu qu'il soit mieux organisé, plus complètement constitué, et que chacun des quatre Etats associés y soit à égalité; c'est elle qui, aujourd'hui, après Genève, après Manille, après Washington, voudrait que vous envisagiez prochainement une réunion du Haut Conseil de l'Union française. C'est une institution qu'à notre sens il faut faire jouer, qu'il est indispensable de mettre en œuvre. Il n'y a aucune raison pour que la France, le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos ne se réunissent plus dorénavant à intervalles réguliers. Le Gouvernement de Saigon vient d'en demander la convocation comme l'a rappelé M. Deloncle. Notre collègue Pierre Cornet a déposé une proposition invitant le Haut Conseil à construire à l'intérieur de l'Union française un système équitable d'échanges commerciaux.

Ce serait, je crois, un complément nécessaire, utile et constitutionnel aux accords bilatéraux en cours de discussion et que vous venez d'évoquer, monsieur le ministre, si le Gouvernement sollicitait de M. le président de l'Union française la convocation à une date prochaine du Haut Conseil. Je serais heureux de connaître votre sentiment et je vous en remercie par avance. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le ministre. Je répondrai à mon ami, votre collègue M. Laurent-Eynac, qu'à la suite d'une demande qui lui a été adressée par l'Etat libre du Viet-Nam, je crois en effet savoir qu'il entre dans les intentions de M. le président de l'Union française de procéder dans un proche avenir à la convocation du Haut Conseil. Dans la mesure où le département que je dirige peut être appelé à émettre un avis, je souhaiterai que cette date, tout en étant fixée à assez bref délai, nous permit néanmoins, dans l'intervalle, de mener à bien, en la menant à terme, la négociation des conventions bipartites actuellement en cours avec le Viet-Nam et dont la discussion va prochainement s'ouvrir avec le Cambodge. Cela permettrait à l'ensemble des Etats de répondre à cette convocation et de soumettre au secrétariat du Haut Conseil de l'Union française la liste précise des questions qu'ils souhaitent voir examiner et qui, nous le savons, ne sauraient toucher que l'ensemble des Etats de l'Union.

M. Laurent-Eynac. Je vous remercie.

M. le ministre. Les transferts de compétences, l'ouverture des négociations pour la revision des accords quadripartites de Pau ont marqué la réalité de l'affirmation du président du conseil touchant l'indépendance des Etats.

Quant à leur sécurité, un événement dont il n'a point été fait état à la tribune de cette Assemblée, est intervenu au début du mois de septembre dernier. Au retour de Genève un certain nombre d'orateurs de l'Assemblée nationale, parmi les plus éminents, avaient regretté qu'une garantie internationale n'ait pu être incluse dans ces accords, les Etats-Unis d'Amérique s'étant simplement engagés à les respecter. C'est un des avantages que nous avons tirés de la conférence de Manille que de pouvoir, dans un protocole annexe au traité, constituer cette garantie d'une protection des trois Etats d'Indochine à la fois contre une agression territoriale et contre un risque de subversion interne.

Cela fut également pour la France l'occasion de retrouver parmi les puissances du Pacifique une place qui ne lui avait pas toujours été réservée dans le passé. (*Très bien! très bien! applaudissements à gauche.*)

M. Héline. C'est exact !

M. le ministre. C'est aussi dans la ligne de la déclaration du 23 juillet que s'inscrivent les entretiens que j'ai eus avec les autorités américaines à Washington, aux environs du 25 septembre. De quoi a-t-il été question au cours de ces entretiens ? Y ont été traitées l'aide économique et l'aide militaire, et des échanges de vues ont également eu lieu sur la situation intérieure au Vietnam Sud.

M. Bougenot a feint de s'étonner que l'importance du concours économique apporté par la France aux Etats associés fût, dans une certaine mesure, dans la dépendance du volume de l'aide américaine. Comment, nous disait-il hier, cette aide américaine ne risque-t-elle pas de nous créer dans la paix la même sujétion que dans la guerre ? Parce que, monsieur Bougenot, aujourd'hui, l'effusion de sang est désormais arrêtée. (*Très bien! très bien!*) parce que nous ne risquons plus, en acceptant cette aide, de tomber sous le coup du reproche ou du soupçon de prendre trop facilement notre parti de la continuation d'une guerre qui, si elle nous coûtait par an, en cadres, l'équivalent d'une promotion de Saint-Cyriens, eût présenté, en contrepartie, pour certains gouvernements l'avantage de leur procurer près d'un milliard de dollars pour équilibrer leur balance des comptes... (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*) ...et de pouvoir disposer de la contrevaleur de cette aide pour assurer le plan de charge de nos industries, sans recourir à des mesures d'assainissement budgétaire.

M. Bougenot. C'est un scandale...

M. le ministre. Vous parlerez tout à l'heure, si vous voulez bien, je ne vous ai pas interrompu hier...

M. Gabriel Schleiter. C'est un scandale de mêler le sang de nos soldats à une question de gros sous!

M. le ministre. Si quelqu'un a mêlé ces questions, ce ne sont certainement pas les hommes de ce gouvernement. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions. — Bruit.*)

M. Gabriel Schleiter. Je vous demande, monsieur le ministre, de retirer ces paroles ou je demanderai à mes amis de se retirer de l'Assemblée!

M. le président. Je vous en prie, monsieur Schleiter, je vous demande de conserver à ce débat le calme qui l'a caractérisé jusqu'ici!

M. le ministre. Pareille idée ne m'est pas venue hier, monsieur Schleiter, quand l'orateur auquel je viens de m'adresser a transformé ce débat budgétaire, je ne dirai pas en interpellation mais, comme le lui a fait remarquer un de vos collègues, en réunion publique: il a voulu me trouver sur ce terrain; je suis présent! (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

M. Bougenot. Oui, mais vous ne me permettez pas de vous répondre!

M. le ministre. Vous me répondrez après m'avoir laissé parler, comme je l'ai fait hier à votre égard. Il vaudra mieux d'ailleurs que vous répondiez à l'ensemble, car je n'en ai pas terminé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je disais que nous acceptons aujourd'hui cette aide pour le compte commun de la défense du monde libre, mais nous acceptons aussi qu'elle soit dispensée aux Etats d'Indochine, désormais, par le canal direct, sans transiter par l'intermédiaire de la France (*Applaudissements sur les bancs des Etats associés*) ce qui cesse de nous placer vis-à-vis des Etats-Unis en posture de pays assisté ou de nation commanditée...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. le ministre. S'agissant de l'aide directe au corps expéditionnaire, il est exact que nous avons demandé une participation américaine car le corps expéditionnaire monte la garde sur le 17e parallèle aux frontières du monde libre, pour le compte des nations signataires du pacte de Manille. Il n'est en effet que le premier échelon de ces forces qu'elles se sont en-

gagées à réunir et à mettre en œuvre dans le cas où seraient violés, du fait de la partie adverse — ce à quoi je ne crois pas — les engagements solennellement conclus à Genève.

Par contre il serait faux de dire ou de laisser entendre que la durée du maintien du corps expéditionnaire en Indochine dépende du volume de l'aide américaine. Le président Mendès-France a en effet indiqué que le seul critère admissible à cet égard était désormais le désir clairement exprimé du gouvernement du Vietnam libre et désormais indépendant.

Si nous avons maintenu le corps expéditionnaire après la signature des accords de Genève, ce n'est aucunement dans la pensée de je ne sais quel colonialisme attardé, c'est uniquement parce que nos amis vietnamiens nous ont dit: « Nous comprenons les douloureux sacrifices que vous avez dû consentir du fait de la situation dont vous étiez les héritiers, nous comprenons qu'étant donnée la détérioration de votre dispositif militaire vous étiez obligés de faire cette opération de rétraction dans le Delta, nous comprenons que si d'aventure les pourparlers de Genève avaient traîné dans leur conclusion, il vous aurait peut-être fallu aussi évacuer Hanoï...

M. Héline. Sûrement.

M. Jean Guiter. ...et dans quelles conditions!

M. le ministre. ...sans être sûrs de pouvoir vous replier dans le réduit de Haiphong parce que le fait d'être restés à Hanoï risquait de mettre en péril Haiphong lui-même. Nous comprenons que si l'armistice doit être conclu, une ligne provisoire de démarcation militaire est inéluctable, mais là où nous jugerons la France, ce qui sera pour nous le véritable critère de ses intentions, ce sera la destination qu'elle donnera à son corps expéditionnaire au lendemain du cessez-le-feu (*Très bien! très bien! applaudissements sur les mêmes bancs*).

Si elle le rapatrie immédiatement dans la métropole, nous aurons le sentiment qu'elle nous abandonne, qu'elle manque à ses amitiés, mais si elle nous laisse bénéficier de l'ombrelle protectrice que constituera ce corps expéditionnaire, alors nous prendrons courage et nous lutterons pour notre indépendance ». Voilà pourquoi le corps expéditionnaire a été maintenu.

M. Alfred Bour. C'est le gouvernement Diem qui vous a tenu ce langage ?

M. le ministre. La tribune vous sera accessible tout à l'heure.

M. Alfred Bour. J'entends bien et j'en use souvent, mais je vous posais une simple question qui n'avait nullement pour dessein de vous embarrasser.

M. le ministre. Et pour en finir avec l'aide économique, à Washington nous avons présenté un plan. Le montant des crédits que nous comptons y consacrer n'est pas encore définitivement fixé, car il résultera, en effet, des concours respectifs que les Etats-Unis et la France pourront apporter à ce développement économique des Etats d'Indochine. D'ores et déjà, des réalisations importantes sont amorcées, et avant que le budget soit voté, nous vous demanderons, en crédit, ce qui représentera, dans l'exécution de ce plan, la quote-part française.

Mais, qui pourrait sérieusement soutenir ici que la France peut, à elle seule, prendre en charge les réalisations indispensables au développement économique des trois Etats d'Indochine ? Le président Mendès-France que l'on a si souvent, hier, cité, n'a-t-il pas déclaré — je n'ai pas les termes sous les yeux, mais je suis sûr de ne pas trahir l'esprit — que nous ne pouvions, à la fois, mener une guerre à 12.000 kilomètres, faire face aux tâches qui nous incombent dans le cadre de l'O.T.A.N., à celles qui nous requièrent dans l'Afrique du Nord, et qu'il fallait effectuer des options.

L'option d'Indochine, nous l'avons effectuée. Il n'est pas question, comme je viens de l'indiquer, d'abandonner nos amis, de nous soustraire aux devoirs que la France continue d'être tenue de remplir là-bas, mais nous sommes tout de même obligés de proportionner notre effort financier à l'ensemble des domaines dans lesquels nous sommes tenus d'agir (*Applaudissements à gauche*) et cela sans qu'il me soit nécessaire de faire allusion à l'obligation dans laquelle nous nous trouvons, et que M. Mendès-France rappelait le 23 juillet, de rester fidèles au cadre de nos alliances, aussi bien sur le théâtre du Pacifique que sur celui de l'Atlantique.

Le fait même que, pour que cette indépendance des Etats d'Indochine reste une réalité, une conjugaison des efforts de l'Amérique et de la France est nécessaire, prouve que nous sommes astreints à réaliser sur les objectifs et sur la politique au Sud Viet-Nam un accord avec les Etats-Unis.

Sans doute nous a-t-on dit que la politique qui était la résultante de cet accord ne semblait pas heureusement inspirée. On a critiqué ici, en termes parfois véhements, le gouvernement actuel du Viet-Nam libre.

J'en parle avec d'autant plus d'objectivité que — je le rappelais tout à l'heure — notre Gouvernement n'a eu aucune part dans la désignation de son chef.

Toutefois, je voudrais que nous ayons bien sous les yeux les trois politiques qu'on peut préconiser en Indochine.

Tout d'abord, on peut préconiser, entre le Nord et le Sud Viet-Nam, ce que d'aucuns ont appelé « la politique du trait d'union » et ce que votre collègue, mon ami Raphaël-Leygues, avec tout le prix que donne à ses paroles son beau talent, indiquait tout à l'heure et reprenait sous forme d'un euphémisme que j'ai noté « la politique du pont-levis ».

Nul moins que moi — je le dis à M. Max-André à la courtoisie de l'intervention duquel je me plais à rendre hommage...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. le ministre. ...n'est pour une politique de double jeu et j'aurai sans doute l'occasion de montrer tout à l'heure que rien ne serait plus injuste que de représenter la France comme l'ayant jamais pratiquée en Indochine.

Mais si la politique, que nous menons dans le Sud Viet-Nam, de soutien au gouvernement légal n'est, à mes yeux, aucunement incompatible avec la défense consulaire de nos intérêts dans le Nord Viet-Nam, il serait impossible aujourd'hui, avant le terme imparti à Genève pour une consultation électorale qui doit décider de l'ensemble de l'avenir du Viet-Nam, d'avoir des compromissions sur le plan politique avec un Nord Viet-Minh qui, j'en suis d'accord avec vous, est un Nord communiste. Et ce qui n'est pas acceptable pour nous-mêmes, car nous risquerions de nous trouver en présence d'un gouvernement dont le pourrissement serait provoqué par une telle infiltration d'éléments vietminh, ne l'est pas non plus pour nos amis américains.

Il y a également, non pas, monsieur Raphaël-Leygues, ceux qui étaient nos créatures, mais ceux qui se sont compromis pour la défense de la cause française en Indochine avec, souvent, une abnégation et un dévouement auxquels il me plaît de rendre hommage. (*Très bien! très bien!*) Mais, pourquoi ne m'en expliquerais-je pas aussi librement à cette tribune que devant les commissions parlementaires où j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ces questions, il est toute une école qui professe que la mystique communiste, cette mystique qui a constitué autour de Ho Chi Minh une telle force d'attraction, est pour une bonne partie à base du monopole de la cause de l'indépendance nationale dont on a laissé le Nord se faire le champion à peu près exclusif, et que, si ces mêmes nationalistes ont compris la dure nécessité dans laquelle nous étions nous, France, pays qui fut toujours leur protecteur, d'avoir une armée stationnée sur leur territoire, pour la défense de leurs frontières, ils estiment néanmoins que, tant que la présence française se matérialisera par la présence d'une armée sur ce territoire, beaucoup ne croiront pas avoir atteint, en réalité, un degré d'indépendance comparable à celui du Nord.

C'est la raison pour laquelle, pour constituer le symbole de ce nationalisme à l'état pur, une personnalité comme celle de l'actuel président du conseil, échappe à tout reproche.

Vous savez, par ailleurs — et cet hommage lui a été rendu hier — combien son désintéressement personnel est à l'abri de tout soupçon; il n'est pas venu au pouvoir depuis Genève, il y était auparavant, désigné, je le suppose, librement à l'époque, par le chef de l'Etat; l'accord s'est fait entre les Etats-Unis et nous le 25 septembre, à Washington, pour lui faire crédit. Oui, il n'a pas, pensent un certain nombre d'entre vous, mis à profit ce crédit, pour pouvoir apporter aujourd'hui un bilan de résultats très décisifs, j'en demeure d'accord, mais — l'expression a été utilisée tout à l'heure — nous étions encore, le 25 septembre, au creux de la vague, et la route, devant le chef du gouvernement du Viet-Nam libre était loin d'être déblayée dans le Sud.

A la faveur d'une carence administrative dont je souhaiterais — nul plus que moi ne le souhaite — qu'elle ne se prolonge pas, le vacuum laissé par les autorités régulières avait été immédiatement rempli par les éléments vietminh qui, de très longue date, depuis 1944 ou 1945, avaient formé des cadres, cadres qui n'appartenaient pas nécessairement au maquis ou aux guerilleros qui se sont disséminés au moment du rapatriement des unités régulières stationnées en zone Sud, mais qui étaient proprement politiques. Ces cadres, profitant du vide partout où ils se trouvaient, du fait de la carence de l'armée régulière, ont, dans un endroit, pourvu à la nomination

par la population de maîtres d'écoles, dans un autre se sont substitués aux autorités régulières pour rendre la justice. Mais partout où les gouverneurs — ils ne sont malheureusement pas la majorité jusqu'à présent, j'espère qu'ils le deviendront bientôt — ont exercé une action répressive à l'égard de ces menées, elles ont cessé.

La tâche n'était certes pas commode. Quand un pays vient d'être coupé en deux, quand il a subi les épreuves qu'a traversé le Viet-Nam et quand, cependant, le Viet-Minh, même en zone Sud, disposant de l'appareil d'organisation totalitaire, était obéi sans conteste, le gouvernement régulier, lui, se trouvait aux prises avec la rivalité qui, un temps, l'a opposé aux Viets, avec le concours de l'armée qui lui a été souvent refusé, alors qu'il est évident que, pour exercer une action efficace — il ne m'appartient pas ici d'apprécier les torts des uns ou des autres — l'action du gouvernement régulier doit se conjuguer avec l'autorité dont il dispose sur son armée.

Lorsque le président du conseil m'a succédé à Washington il y a quelques jours, c'est là évidemment ce que lui ont fait remarquer ses interlocuteurs; ils lui ont dit qu'il pouvait être quelque peu prématuré de tirer la conclusion définitive d'une expérience qui, dès son début, s'était heurtée à de telles difficultés.

Nous ne pouvons pas intervenir dans la constitution de ce gouvernement...

M. Cao Van Chieu. Très bien!

M. le ministre. ...car l'indépendance des Etats s'y oppose, la population est libre de la manifestation de ses sentiments, mais il n'est dans la pensée d'aucun d'entre vous, sur quelque banc qu'il siège, de nous faire le grief de ne pas nous être faits complices de tentatives de coups d'Etat contre un gouvernement régulier. Que nous souhaitions que ce gouvernement se renforce par l'apport d'éléments qui, fussent-ils francophiles, ont tout de même acquis dans l'administration des affaires publiques une certaine expérience, nul plus que moi le souhaite davantage. (*Très bien! très bien! au centre.*) Il apparait tout à fait naturel, comme cela s'est sans doute fait à Washington, qu'à l'appui du concours que ce gouvernement attend des puissances alliées et amies, il lui soit demandé des engagements sur un programme précis, notamment la question de la réforme agraire dont j'avais personnellement, comme ministre des Etats associés, à peine entré rue de Lille, à la fin de juin dernier, avant de me rendre à Hanoï, l'occasion d'indiquer au président Diem combien j'estimais qu'elle est prééminente. Nous n'avons pas eu besoin d'attendre le vote de tel ou tel budget d'aide économique pour signifier au Gouvernement, aux réfugiés du Viet-Nam que la France était prête, en vertu de la loi qui permet au gouvernement du Viet-Nam d'acheter les rizières abandonnées, à financer cet achat afin de pouvoir mettre ces terres à la disposition des réfugiés et aider à leur reclassement. Une somme de cinq cent millions est d'ores et déjà approvisionnée à cet effet par anticipation sur la dotation budgétaire.

M. Habib-Deloncle. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Habib-Deloncle. Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir me laisser vous interrompre pour vous poser une question. Vous venez de parler, à l'instant, à propos du gouvernement vietnamien et de sa constitution, de l'opinion publique vietnamienne. Et vous nous avez dit: le Viet-Nam est un Etat indépendant, il lui appartient de choisir lui-même son gouvernement. Ne croyez-vous pas, au moins, qu'il serait conforme à la mission de la France dans le monde, et qu'il ne pourrait être critiqué par personne, de mettre l'accent sur le fait que, le plus vite possible, la source des pouvoirs au Viet-Nam devrait être le peuple, et non point un monarque ?

M. le ministre. Je suis pleinement d'accord avec M. Deloncle. Mais ce n'est pas seulement ces derniers jours, c'est bien avant, que le président du gouvernement du Viet-Nam libre avait fait confidence de son vœu de voir se réunir une assemblée nationale. Que nos amis vietnamiens qui siègent ici me permettent de leur dire, puisque le dessein est aujourd'hui affirmé de procéder à cette désignation d'une assemblée nationale, que je souhaiterais seulement que la forme de constitution de cette assemblée fût plus démocratique, car je suis persuadé qu'en Cochinchine les partisans du monde libre peuvent encore affronter les urnes pour peu que le fait d'avoir eu des amis de la France ne soit pas considéré comme une contre-indication par les autorités actuellement au pouvoir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Par conséquent, aussi bien sur la création de l'autorité de laquelle devrait procéder l'organisation d'un gouvernement que sur le cadre des réformes au prix desquelles il peut être donné aux populations du Sud de préférer leur régime à celui du Nord, sur tous ces points-là, des engagements doivent être demandés au gouvernement auquel, d'accord avec nos alliés, nous prodiguons notre appui. J'en suis d'accord et je ne serais pas éloigné de croire que telle est la résolution de nos deux gouvernements, telle qu'elle s'est affirmée à Washington.

Quels autres apaisements peuvent nous apporter les derniers entretiens du président du conseil à Washington ? Sans doute, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, il lui appartient d'en donner la primeur aux Assemblées; néanmoins, répondant à une préoccupation exprimée ici par M. Reverbori, et dont je partage l'angoisse qu'elle suscite quant à l'avenir et la sécurité du corps expéditionnaire et aux risques qu'il courrait en certaine hypothèse, je tiens à dire qu'à Washington est intervenue la décision solidaire du gouvernement des Etats-Unis et du Gouvernement français de respecter toutes les clauses et stipulations des accords de Genève.

M. Reverbori. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre. De façon concomitante, il a également été stipulé que l'aide serait désormais acheminée directement; mais certaines décisions, lorsque cette aide transitait par le canal français, n'ont pas toujours été harmonisées comme il eût été souhaitable, telle celle qui put paraître prise unilatéralement de faire participer les Etats-Unis, dans une mesure qui reste encore à déterminer, à l'entraînement de l'armée vietnamienne; dorénavant, aucune mesure de cette nature ne sera prise sans que la France en soit préalablement avertie, l'affirmation et l'engagement intervenant, par ailleurs, qu'il ne pourrait s'agir de permettre que s'établisse une lutte d'influence entre les deux grandes démocraties, la France et les Etats-Unis.

M. Reverbori. Nous en sommes heureux.

M. le ministre. Le problème douloureux que posent les réfugiés et les prisonniers a été à nouveau évoqué à cette tribune. En ce qui concerne les prisonniers, je n'ai pas de rectifications à apporter aux chiffres cités hier par M. Reverbori, soit: nombre total des prisonniers et disparus de 1945 au 20 juillet 1954, 36.978; total de ceux rendus depuis 1945, donc avant et après l'armistice, 15.719. Restent manquant: 21.259, parmi lesquels 13.200 sont des autochtones. Il est indéniable que le Viet-minh n'a pas exécuté les clauses de l'armistice prévoyant le rapatriement de ces autochtones comme des autres prisonniers de l'Union française ou Européens, mais nous avons pu vérifier qu'il les avait mis en liberté, que des libérations massives avaient eu lieu dans de nombreux centres; par conséquent, la contravention aux accords de Genève est seulement formelle; il n'apparait pas qu'en l'espèce il y ait lieu aucune suppression de prisonnier. Il reste donc un nombre, hélas! considérablement élevé d'un peu plus de 8.000 prisonniers, aussi bien des forces de l'Union française que de la légion et des forces métropolitaines, ainsi répartis: 2.967 manquants Français, 2.974 manquants légionnaires, 1.825 manquants Nord-Africains, 279 manquants Africains, soit au total: 8.045 hommes, non compris les effectifs de l'armée nationale vietnamienne sur lesquels nous n'avons pas d'indications.

Je voudrais faire, pour l'Assemblée et pour l'opinion publique — puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'expliquer à la tribune sur cette douloureuse question — quelques observations.

Le chiffre donné comme celui des prisonniers comprend tous les absents, c'est-à-dire tous les disparus, qu'ils soient prisonniers, présumés tués ou déserteurs. Et si l'on a eu tendance à faire bénéficier de la présomption de « prisonnier », les disparus et les décédés, lorsque la certitude de leur décès n'était pas absolue...

M. Jean Guiter. C'est une règle traditionnelle dans l'armée.

M. le ministre. ...ce fut — et je vous remercie, monsieur Guiter, de cette confirmation — pour ne faire subir au versement des délégations de soldes aux familles, aucune restriction; tous les membres de l'Assemblée comprendront la raison humanitaire qui prévalut en l'occurrence

Reste la question de savoir si nous avons fait diligence pour la recherche des manquants; à cet égard, voici des précisions chiffrées:

Nous avons déjà adressé 3.850 demandes portant sur 2.850 militaires français, 550 civils français, 150 militaires nord-africains, 300 militaires africains. Les demandes de recherches concernant les militaires des forces françaises sont établies au rythme d'environ 400 par jour; aucune, concernant les Vietnamiens, qu'ils soient civils ou militaires, n'a encore été établie par le bureau de la documentation des forces armées du Viet-Nam.

L'armée populaire du Vietminh a adressé 42 réponses indiquant 25 décès; 3 accès pernicieux, 5 cas de dysenterie, un cas de choléra, les autres, sans cause reconnue; les dates et lieux de décès et d'inhumation sont précisés.

De son côté, l'armée populaire du Vietnam nous a adressé 2.184 demandes qui ont reçu 158 réponses concernant 93 libérés au cours des échanges, 17 libérés avant juillet 1954, 48 évadés, aucun décédé.

Les recherches sont longues et difficiles en raison des fausses identités et de nombreuses homonymies. Nous avons sollicité des renseignements sur les manquants, mais n'avons eu satisfaction que pour une faible proportion d'entre eux. Malheureusement, si nous confrontons le volume des manquants avec le pourcentage des décédés donné par les services médicaux comme étant celui des camps de prisonniers du Vietminh, nous ne pouvons espérer, maintenant, récupérer de nombreux prisonniers de l'autre côté du 17e parallèle.

Pour les réfugiés, j'ai indiqué hier l'état de la question. Je rappellerai simplement que l'organisation en place sous les auspices de la commission internationale de contrôle permet le départ régulier de quelque 500 personnes par jour de la région des évêchés. Donc, notre espoir de voir réussir tous ceux qui désirent quitter leur foyer pour le Sud-Vietnam devient peu à peu une certitude.

En réponse à une remarque faite hier par M. Vignes, je précise qu'on ne saurait mettre en cause la responsabilité de la commission internationale de contrôle de l'armistice, à laquelle j'ai le devoir de rendre hommage pour son attitude au travers des difficultés que suscite l'application de certaines clauses des accords. Ainsi, dans l'affaire du rapatriement des catholiques en provenance du Tonkin, au cours des dernières semaines, la commission neutre a fait preuve de la plus grande diligence et, seuls, des obstacles élevés par le Vietminh lors de l'une des premières visites ont tenu en échec son action.

Je crois que l'Assemblée voudra s'associer à cet hommage. M'étant rendu, il y a quelques semaines, en Indochine et dans l'ensemble des trois Etats, j'ai vu dans quelles conditions de logement les membres de cette commission étaient souvent tenus d'opérer, quels moyens de « transportation » étaient mis à leur disposition et comment ils assurent tous, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, leurs fonctions, quel est leur esprit de devoir et leur sentiment de la haute responsabilité qui leur incombe. Je puis donc témoigner du dévouement de cette commission et rendre hommage à ses membres, car s'ils ne se haussaient au-dessus des incommodités et, quelquefois, des déceptions qu'ils éprouvent, il serait à craindre que certains d'entre eux, parmi les plus éminents, doutant de l'utilité de leur mission, se retirassent, ce qui serait pour la cause de la paix une très grave menace et une très grande perte. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)*

M. Vignes. Voulez-vous me permettre, monsieur le ministre, de vous interrompre ?...

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Vignes, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Vignes. En vous remerciant de me permettre de vous interrompre, je prends acte des précisions que vous nous donnez sur l'état d'esprit de la commission internationale et sur sa difficile mission. Ce que je déplore avec vous, ce sont les conditions matérielles qui lui sont faites par les autorités du Vietminh et ne sont pas pour faciliter sa tâche, c'est le moins qu'on en puisse dire. *(Applaudissements.)*

M. le ministre. Hier, la question m'a été posée par un autre orateur de savoir par qui nous étions représentés auprès de la commission internationale et à qui incombait la responsabilité d'assurer cette représentation. Nous sommes représentés par le général de Beaufort et la responsabilité de cette représentation incombe au général Ely en sa qualité de l'un des signataires de l'armistice de Genève.

J'ai omis, évoquant tout à l'heure la question « lettres », de donner ce que je veux considérer comme certains apaisements à MM. les conseillers Max André et Raphaël-Leygues en ce qui concerne l'enseignement du français au Vietnam-Sud.

J'ai reçu, il y a quelque quinze jours ou trois semaines, lors de son passage à Paris, alors qu'il se rendait à Montevideo, la visite du ministre de l'éducation nationale du gouvernement Vietnamien. Nous nous sommes entretenus de la situation de certains établissements scolaires, et il m'a donné spontanément l'assurance formelle que rien ne serait modifié, cette année, du programme d'enseignement élaboré pour l'année scolaire, puis qu'au cours des exercices ultérieurs, le nombre de cours et d'heures consacrés à l'enseignement du français serait inchangé, même dans le cas d'une université qui — nos collègues le comprendront —, dans un Etat indépendant, ne peut plus être mixte mais devient inéluctablement nationale; à partir de ce moment, dis-je, il reste bien entendu que la contribution de la France continuera d'être acquise et sera spécialement affectée à l'entretien des chaires de français.

D'autre part, j'ai eu l'occasion de m'entretenir récemment avec le président de la délégation vietnamienne à la conférence de Paris, de l'émotion que nous avions ressentie en apprenant que, dans les écoles primaires et dans les collèges, la langue française ne serait considérée que comme une matière à option; j'ai également obtenu de Son Excellence le président Thoai l'assurance que cette mesure serait réexaminée et l'expression de son très ferme espoir qu'elle serait rapportée, quelque confusion s'étant produite à cet égard du fait d'une pénurie de manuels scolaires à laquelle je me suis empressé de remédier. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Des questions m'ont également été posées sur le renforcement du potentiel militaire de l'armée vietminh depuis le cessez-le-feu. Il est exact qu'un tel renforcement est bien intervenu dans une proportion qui, si elle n'est pas exactement celle citée ici, s'en approche cependant. C'est ainsi que le commandement français estime que deux divisions nouvelles sont en voie de formation et que le matériel lourd a été considérablement accru. J'indique, toutefois, en ce qui concerne la valorisation du corps de bataille du Vietminh par la création d'unités nouvelles recrutées sur place, que ce procédé n'est nullement interdit par les accords de Genève; les deux parties, par recrutement direct, ont toute latitude d'accroître le volume de leur armée nationale. Il est seulement prohibé par les accords de Genève de faire venir de l'extérieur des quantités de matériel supérieures à ce qui est nécessaire pour remplacer le matériel, pièce par pièce, ou les hommes, nombre pour nombre. Si l'on estimait que le renforcement que nous avons constaté devait donner lieu à une plainte de notre part devant la commission d'armistice, je dois faire remarquer à l'Assemblée qu'il nous serait sans doute difficile de prouver l'origine de l'armement dont dispose telle ou telle unité, alors même que de fortes présomptions permettraient de penser qu'il a été importé de Chine depuis la date de la signature de l'armistice.

Je veux dire simplement que la commission internationale de contrôle, qui n'était pas mise sur pied au cours des six premières semaines qui ont suivi les accords de Genève, a maintenant mis en place six postes de contrôle au Nord du 17e parallèle; en particulier des équipes fonctionnent à Lao-Kay et à Langson; ainsi, sans que nous puissions évidemment avoir la certitude absolue qu'à travers les mailles d'un filet qui reste très lâche ne passe pas quelque matériel en provenance de l'étranger, les grandes craintes que nous avons pu éprouver dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la signature des accords de Genève et la mise en place des postes de la commission, sont maintenant apaisées.

Je voudrais, avant de conclure, parler de la situation au Nord-Vietnam. Bien des questions ont été posées à cet égard. M. Max André a dit en particulier que, pour sa part, il ne pouvait croire les bonnes paroles prodiguées par le camp d'en face à partir du moment où le gouvernement qui est à sa tête est un gouvernement communiste. Il a également marqué son appréhension de nous voir jouer sur deux tableaux. Je voudrais donc définir d'une façon aussi claire que possible la position de la France à cet égard.

Au Nord-Vietnam, au Tonkin passé sous la domination Vietminh, à la différence des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, nous ne disposions d'aucun consulat et, cependant, si on les compare tant aux intérêts américains qu'aux intérêts britanniques, les intérêts français sont beaucoup plus considérables et beaucoup plus anciens, que ce soit dans la branche culturelle ou que ce soit sur le plan économique. Il était, par conséquent, non seulement possible, mais absolument indispensable, au

lendemain de Genève, et surtout compte tenu des assurances, conçues en termes généraux, je l'entends bien, qui nous avaient été données par le ministre des affaires étrangères du Vietminh, M. Phan Van Dong, sur la sauvegarde et le respect des biens et des intérêts français au Tonkin, il était, dis-je, indispensable de mettre en place un responsable ayant la charge de veiller à cette sauvegarde. Dans ces conditions qui, du point de vue de la situation de notre représentant, ne le dotaient pas d'un statut très enviable, M. Sainteny, avec un esprit d'abnégation, de patriotisme et de courage qui ne nous ont pas surpris de sa part, acceptait, une fois de plus, de se dévouer pour cette mission, bien qu'il ait été récompensé d'une étrange façon de la précédente qu'il avait remplie une dizaine d'années auparavant. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Deux phases sont à distinguer dans l'activité de M. Sainteny depuis qu'il a pris son poste: jusqu'à la date où Hanoï est passé sous obédience vietminh, il n'avait pu prendre aucun contact à son échelon; nous l'avions d'ailleurs prié de s'en abstenir étant donné qu'Hanoï était sous l'autorité du Vietnam libre, les représentants à Hanoï des différentes puissances n'avaient pas à parler avec la partie adverse. Quand le Vietminh est entré à Hanoï, M. Sainteny a eu des contacts au plus haut échelon, et uniquement sur le plan consulaire où se situe sa mission. Des déclarations d'intentions assez nettes ont effectivement été faites, auxquelles s'est référé hier M. Beverbori qui ne les a pas dénaturées; mais ces déclarations d'intention, si précises qu'elles soient, portant sur le transfert de capitaux, de bénéfices, sur l'assurance de l'absence de lois sociales ou fiscales discriminatoires, sur l'assurance qu'on a réalisé, d'un certain côté, tout le tort qu'avait pu faire, à des relations futures entre deux pays à institutions politiques antagonistes, le précédent de Shangaï, sur l'assurance aussi que les accords qui pourraient éventuellement être conclus ne seraient pas provisoires mais auraient un caractère définitif — traduisez, subsisteraient même au delà de l'échéance électorale de juillet 1956 — ces déclarations d'intention restent des déclarations d'intention. Cependant, je suis pleinement d'accord avec M. Max André et avec vous-même pour estimer qu'une chose est une déclaration d'intention et une autre chose est un accord particulier engageant un gouvernement à l'égard d'entreprises qui, fortes de cet engagement, décident de laisser dans le pays en question des biens et des personnes.

L'attitude du Gouvernement français à l'égard des entreprises françaises a été la suivante: d'une part les entreprises concessionnaires de services publics, en raison de l'échange de lettres intervenu à Genève entre M. Mendès-France et M. Pham Van Dong comportant l'engagement de laisser en état de fonctionnement les services publics, ont été invitées à agir ainsi; elles ont posé la question de savoir ce qu'il adviendrait au cas où ces biens seraient confisqués. Nous leur avons dit que nous ne voulions pas leur donner un régime préférentiel par rapport à l'ensemble des entreprises françaises, mais que nous voulions bien néanmoins qu'il soit tenu compte, dans l'éventualité d'une indemnisation, du supplément de biens qu'elles laissaient; en effet, en leur qualité d'entreprises concessionnaires de services publics, elles devaient laisser leur organisation en état de fonctionnement, ce qui leur interdisait de transporter même le matériel comme elles auraient pu le faire si elles n'avaient pas été des services publics. Nous avons même indiqué à ces entreprises qu'à partir du moment où elles restaient en état de fonctionnement, il pourrait être intéressant que fût faite l'expérience de ce fonctionnement possible sous autorité vietminh. Certaines ont accepté, d'autres ont refusé de courir ce risque. Je dois dire que nous avions envisagé pour que l'expérience pût être tentée, de les couvrir, pendant une période de deux mois et demi, du déficit éventuel du brusque changement que les autorités vietminh auraient pu apporter dans leurs conditions d'exploitation. Cette garantie n'a pas eu à jouer car la seule de ces entreprises poursuivant à l'heure actuelle son activité, celle des tramways de Hanoï, n'a vu aucunement ses conditions d'exploitation perturbées; elle fait même des bénéfices qui, d'après les renseignements parvenus, sont comparables à ceux qu'elle réalisait auparavant.

Pour les autres industries, qui vont avoir à prendre, au cours des jours à venir, des décisions graves sur le point de savoir si elles conservent ou si elles abandonnent leur activité à Haiphong avant la date du 18 mai où la ville doit passer en zone vietminh, nous leur avons donné communication de ces déclarations d'intention que nous tenons par l'entremise de notre représentant; nous les avons exhortées à s'enquérir sur place, ne serait-ce que parce qu'il ne peut être question, pour des entreprises travaillant dans cette zone, de mettre purement et simplement la clef sur la porte en disant qu'après tout c'est au Gouvernement français à les défendre et que l'on s'adressera à lui pour obtenir une indemnisation. Cette indemnisation, aux termes des accords de Genève, est prévue en premier lieu de la part des autorités vietminh; et ce n'est que dans le cas où les autorités vietminh s'y refuseraient, s'agissant d'une entreprise à laquelle elles feraient des conditions d'exploitation telles qu'elle cesserait d'être rentable, qu'il pourrait y avoir éventuellement un recours à l'endroit du Gouvernement français. Voilà dans quel esprit d'objectivité nous entretenons ces rapports économiques avec le Nord.

On disait tout à l'heure que le gouvernement vietminh était à 100 p. 100 communiste; j'en suis persuadé moi-même. Toute la question est de savoir si — comme certains de ses dirigeants les plus autorisés le prétendent — nonobstant leur situation en pays à institutions marxistes, des sociétés à forme capitaliste pourront continuer à y exercer une activité. Je sais bien qu'il y a des précédents. Mais, s'agissant de l'histoire, il faut se méfier des précédents, car il n'y a pas identiquement les mêmes recommencements et, si décevantes que puissent être certaines expériences dans un passé récent — je pense à Shangaï — ce n'est pas une raison pour, au nom des précédents, bannir toute espérance. (*Très bien! très bien! sur divers bancs au centre et à gauche. Mouvements divers.*)

Mais je tiens à dire que nous n'avons rien dissimulé à nos plus proches amis, ni de la nomination de notre représentant à Hanoï, ni du sens et des buts de son activité, ni même de la lettre d'introduction — j'emploie intentionnellement ce terme — que nous nous proposons de lui adresser. Nos amis américains en ont été avisés; on ne saurait donc taxer la France d'avoir un attitude en partie double, de jouer un double jeu, et contre ce reproche je tiens, en terminant, à m'élever d'une façon toute spéciale. Nous estimons que notre devoir — et c'est bien là l'objectif de notre politique — est de maintenir, par tous les moyens, notre présence en Indochine, aussi bien au Sud qu'au Nord. Nous sommes résolus à mettre en œuvre, pour faire aboutir cette politique, toutes les ressources, mais il est bien évident que nos efforts dans ce domaine auront toujours pour limites les engagements que nous avons souscrits et les alliances que nous ne voulons pas, à propos d'aucune politique, jamais, nous exposer à mettre en cause. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

J'en aurais donc terminé si — la prise à partie dont mon président du conseil a fait l'objet de la part de M. Bougenot, et que je suis tenu de considérer comme une prise à partie personnelle à raison de la solidarité qui unit notre équipe, à nous, autour de son président du conseil. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs au centre*) — je ne faisais à votre destination, monsieur Bougenot, la mise au point qui s'impose.

Vous m'avez dit, monsieur Bougenot, qu'il vous paraissait parfois difficile de savoir qui, du ministre d'Etat et du président du conseil, ministre des affaires étrangères, dirigeait la politique française au regard des Etats associés. Je n'ai pas eu le privilège d'appartenir à un gouvernement où il était possible de distinguer, parce qu'elles étaient divergentes, telles initiatives en disant qu'elles venaient du président du conseil et telles autres du ministre des affaires étrangères lorsqu'elles s'appliquaient au même problème. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Vous avez abondamment cité M. Mendès-France. Je reconnais bien volontiers que les occasions de citer M. Joseph Laniel sont plus rares. Cependant, j'ai relevé que le 27 octobre 1953, à un moment où votre gouvernement — je pèse mes mots — laissait le commandement sans directives au sujet de la conduite de la guerre...

M. Bougenot. C'est vous qui le dites!

M. Rosenfeld. C'est l'histoire qui le dira!

M. le ministre. Il y a des procès-verbaux qui le prouvent et des commissions qui apprécieront...

M. Bougenot. Il serait heureux que ces documents fussent publiés!

M. le ministre. ...il l'incitait, sans oser lui en donner l'ordre, faute de s'estimer en mesure de lui en procurer les moyens, à défendre le Laos en même temps que le Delta... (*Très bien! très bien!*)

M. Bougenot. Vous, vous n'avez rien défendu du tout!

M. le ministre. ...ce qui devait nous conduire à Dien-Bien-Phu.

Le président du conseil — dont vous étiez, monsieur Bougenot, le plus proche collaborateur —...

M. Bougenot. Et je m'en honore!...

M. Marquet. Et vous un soutien !

M. le ministre. ...pour les affaires d'Indochine, je pense, car je ne veux pas croire que l'intérêt que vous leur portez aujourd'hui soit un intérêt occasionnel, ce président du conseil déclarait, à la tribune de l'Assemblée nationale: « L'époque où le vietminh était au sommet de sa force, paraît désormais dépassée ». Et, quelques mois plus tard, à la veille de Dien-Bien-Phu: « Nous sommes à l'heure de l'espoir... ». S'il était vrai, monsieur Bougenot, ce qu'à Dieu ne plaise, que le ministre des Etats associés fût devenu le ministre préposé au désespoir, c'est certainement à votre clairvoyance qu'il en serait redevable. (*Applaudissements prolongés à gauche et sur divers bancs au centre. — Protestations sur divers bancs au centre.*)

M. Marquet. Avez-vous démissionné du groupe des indépendants ?

M. Bougenot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bougenot pour répondre à M. le ministre.

M. Bougenot. Monsieur le ministre, vous avez porté de graves accusations contre les gouvernements précédents. Vous les avez accusés notamment d'avoir prolongé délibérément la guerre pour recevoir des dollars. Je n'ai qualité pour vous répondre qu'en ce qui concerne le précédent gouvernement. Vous oubliez un très léger détail, c'est que c'est lui qui a pris l'initiative de négociations de paix et obtenu la réunion de la conférence de Genève... (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le Brun Kéris. Vous ne direz pas le contraire!

M. Bougenot. Cette conférence de Genève, dont M. Mendès-France a dit tant de bien lorsqu'elle fut terminée, mais dont il disait, le 10 mars: « La conférence de Genève, ce n'est pas la route qui conduit à un arrangement en Indochine, c'est une habile diplomatie pour travestir une politique qui conduit à la prolongation de la guerre. En tout cas, lorsque j'envisage, comme je viens de le faire très rapidement, le panorama d'ensemble de la conférence de Genève, je vois très bien ce que la paix et la France peuvent y perdre, et je ne vois pas ce qu'elles peuvent y gagner. Il n'y a qu'une solution, et vous y viendrez, une solution difficile, une solution douloureuse, une solution cruelle, et, à certains égards, injuste, celle de la négociation directe. »

M. Rosenfeld. Il avait raison.

M. Bougenot. Quoi qu'il en soit de la politique du Gouvernement précédent, monsieur le ministre, vous y avez votre part de responsabilité. Vous avez, en effet, très régulièrement approuvé par votre vote, dans de multiples scrutins, la politique en question. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*) L'un de ces scrutins est particulièrement caractéristique, c'est celui qui a mis fin, le 12 juin 1954, à l'existence du cabinet Laniel. M. Mendès-France avait une fois de plus prononcé une diatribe contre le Gouvernement; portant les accusations que vous avez reprises tout à l'heure, il avait exhorté l'Assemblée nationale à le renverser pour faire place à une équipe nouvelle qui pratiquerait, en Indochine comme ailleurs, une politique non moins nouvelle. Or, ce jour-là encore, monsieur le ministre, vous êtes demeuré fidèle à M. Joseph Laniel, et vous avez refusé de suivre M. Mendès-France. (*Rires au centre.*) Il faut reconnaître que vous étiez en bonne compagnie; sur les vingt-sept députés qui ont finalement consenti à accepter des postes ministériels dans le cabinet Mendès-France, seize d'entre eux, malgré le pressant appel du même M. Mendès-France, ont voté la confiance sur l'Indochine au gouvernement Laniel; quatre autres, se refusant à faire un choix, se sont réfugiés dans l'abstention ou l'absence; si donc, délibérément, comme vous le prétendez, le gouvernement Laniel a poursuivi la guerre, c'est avec la complicité de la grande majorité des ministres actuels et la vôtre en premier lieu. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Le Brun Kéris. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Brun Kéris.

M. Le Brun Kéris. Puis-je demander à mes collègues d'avoir l'amabilité de me laisser parler immédiatement, car il me sera absolument impossible de revenir cet après-midi, et j'en aurai pour très peu de temps.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

La parole est à M. Le Brun Kéris.

M. Le Brun Kéris. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je vais presque avoir l'air de sortir du sujet, car j'ai l'intention de vous parler du budget et des chiffres qu'il contient. Ce n'est pas, d'ailleurs, pour critiquer le débat très ample qui a eu lieu et que j'ai personnellement apprécié.

Je dois dire qu'il est un point auquel, me semble-t-il, le ministre n'a pas répondu et que j'aimerais voir préciser, car je suis persuadé que c'est une omission: il s'agit de la violation des accords de Genève, dans leurs dispositions visant les réfugiés.

Dans la réponse très ample qui a été apportée, je n'ai pas remarqué que ce point ait été abordé, et il nous préoccupe trop pour que je ne demande pas à M. le ministre d'avoir l'amabilité de bien vouloir, sur ce point, compléter son exposé.

Mais j'ai dit que je parlerai de chiffres. Il y en a, en effet, dans ce budget, qui me surprennent. Les titres III et IV concernant les moyens de service et les interventions publiques aboutissent respectivement aux chiffres de 6.301.019.000 et 1.301.102.000. Je ne veux pas juger ces chiffres en eux-mêmes, mais je me suis permis de les rapprocher de ceux du budget de la France d'outre-mer. J'ai été extrêmement surpris de voir que l'ordre de grandeur des crédits relatifs aux moyens de service et aux interventions publiques est le même pour le ministère des relations avec les Etats associés et le ministère de la France d'outre-mer.

Or, le développement du ministère de la France d'outre-mer devrait, ne serait-ce que sur le plan des personnels, être infiniment plus large. Il gère directement des territoires et des populations deux fois plus nombreuses que celles des Etats associés. Le ministère des relations avec les Etats associés, son nom l'indique, est un ministère de relations, de contacts, un ministère diplomatique.

Ces chiffres me paraissent d'autant plus surprenants qu'un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus: il y a eu les accords du 4 juin et précédemment les accords avec le Laos; il y a eu les accords de Genève; il y a eu cette indépendance sur laquelle M. le ministre des relations avec les Etats associés a insisté, et à très juste titre. Mais alors, si l'indépendance est totale, je comprends mal que ces titres III et IV puissent être, pour les mêmes chapitres, d'un volume très exactement correspondant à ceux du ministère de la France d'outre-mer.

On me dira qu'il y a des différences de change. Je vous répondrai que le franc C. F. A. a à peu près le même pouvoir d'achat que le franc métropolitain. Et même si le rapport entre ces deux monnaies était de deux à trois, je serais encore très étonné des chiffres inscrits dans ce budget. Il y a là, sur le seul plan technique — qu'il faudrait peut-être aborder dans une discussion budgétaire — des points sur lesquels j'aimerais beaucoup que M. le ministre pût nous éclairer. Je suis persuadé qu'il le fera. Et cela commandera pour une large part, en ce qui me concerne personnellement, le vote que je serai amené à émettre.

Je n'avais pas du tout l'intention d'aborder le point de vue politique, car des exposés de qualité ont été faits, tant par M. Habib-Deloncle que par mon ami M. Jacques Raphaël-Leygues, par mon ami M. Max André ou par M. Reverbori. Après tout ce qui a été rappelé ici qui, d'ailleurs, se rapprochait parfois singulièrement de ce que vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, vraiment j'avais l'impression de n'avoir rien à dire. Cependant, je ne vous cacherai pas que j'ai éprouvé, par moments, en vous écoutant, monsieur le ministre, une certaine inquiétude. Vous nous avez parlé de trois politiques possibles en Indochine. Pour ma part, je les réduirais volontiers à deux. Il convient de savoir si l'on peut encore agir avec efficacité dans le Sud, si en dépit de cette indépendance on peut encore avoir un gouvernement véritable, si on peut arriver à conjuguer toutes ces forces nationales, si l'on peut ajouter à la rigueur et à l'honnêteté du président Diem l'efficacité du président Tam, la force réelle des sectes et certains hommes nouveaux, tel M. Buu Hoi. Il est grand temps d'agir, parce que la situation se dégrade derrière nous. Elle se dégrade de jour en jour, vous le savez encore mieux que nous, monsieur le ministre. Si vraiment quelque chose peut être encore fait, ce doit l'être rapidement, en dépit de l'indépendance. Car — et je vous en supplie, ne voyez rien de partisan dans mon intervention, mais je suis angoissé comme vous l'êtes, car je sais que vous l'êtes — on peut exercer une influence sur un Etat indépendant lorsqu'on a l'occasion de rencontrer ceux qui exercent le pouvoir valablement dans ce pays et qui en sont l'essence.

M. Raphaël-Leygues le disait, on peut insister à temps, et j'oserais même dire à contre-temps, auprès de nos alliés pour leur faire comprendre les dangers que comporte leur politique à eux et leur demander qu'au moins, puisque nous sommes dans la même aventure, ils n'aient pas une politique strictement contradictoire avec la nôtre sur tant de points. On peut

enfin, et ceci n'est pas altérer l'indépendance, demander à ceux dont on défend l'indépendance de créer les conditions qui rendent cette défense non seulement possible, mais ne risque pas de tourner au désastre des défenseurs.

Or, malheureusement, nous sommes actuellement sur une pente qui y mène. Cette politique il faut tout faire pour l'entreprendre.

S'il était trop tard, alors il faudrait peut-être essayer — je suis comme M. Max André, je n'y crois pas — de voir ce que l'on peut faire du côté du Nord et si vraiment on en est là, alors je reprends ce que disait M. Raphaël-Leygues: s'il n'y a pas une politique du Sud, si tout s'y est liquéfié, même une politique du Nord, à laquelle je ne crois pas, encore une fois, même celle-là, intellectuellement, n'est plus possible, n'est plus concevable. Vous savez qui l'on a en face de soi, on ne négocie pas avec ces gens-là, ils sont durs, ils ne font pas du sentiment. Ne croyez pas trop aux possibilités économiques qu'on peut leur apporter. Quand on voit ce qui se passe en Chine et à quelle inhumanité peuvent parfois arriver ces régimes, il ne faut pas croire qu'ils hésiteront à manquer de riz ni qu'ils solliciteront tellement le contrôle d'entreprises françaises. Je vous supplie d'y penser. N'attendons pas pour agir, ni pour exercer une influence, si vraiment nous n'avons plus aucun autre moyen, que la vingt-cinquième heure ait sonné!

Telle était ma préoccupation, monsieur le ministre. Encore une fois, j'aurais voulu ne vous parler que de votre budget; et je serais bien moins inquiet des chiffres mêmes de ce budget que je critiquais à l'instant, si je sentais derrière eux cette politique; je ne vous chicanerais certainement pas sur la complexité de certains chiffres.

En ce qui concerne les prisonniers, vous avez eu l'amabilité de nous répondre; je voudrais seulement attirer votre attention sur quelque chose de très douloureux, de très pénible, que je ne sais pas encore de source officielle, que je crois vrai et que j'ai des raisons de croire, et peut-être vous-même le savez-vous, monsieur le ministre: il paraîtrait que le Vietminh livre à la Tchécoslovaquie les Tchèques qui se trouvaient dans la Légion, des hommes qui s'étaient réfugiés dans ce pays de France qui a toujours été la terre du refuge et de la liberté. Cela est très douloureux, je vous assure. Aussi je demande au Gouvernement et, à travers vous, à M. le ministre des affaires étrangères, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que de pareilles choses n'existent pas et pour que la France garde son honneur et son renom de terre qui défend la liberté; car malgré tout ces Tchèques, ces réfugiés politiques nous ont fait confiance lorsqu'ils sont venus chez nous, et il faut que nous restions, jusqu'au bout, dignes de cette confiance. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

En terminant, monsieur le ministre, je vous supplie surtout de bien avoir dans l'esprit que, peut-être, une politique en Indochine est encore possible aujourd'hui. Et bien que je sois dans l'opposition et que je commette des crimes de lèse-majesté à peu près tous les jours — c'est mon métier — soyez certain que lorsque vous entreprendrez vraiment une politique, vous m'aurez derrière vous...

M. Max André. Très bien!

M. Le Brun Kéris. ... car au-dessus de toutes les oppositions, toutes les divergences et toutes nos différences, ce qui prime c'est de sauver ce qui de la France peut encore être sauvé là-bas. (*Très bien! très bien! au centre.*) Je sais que c'est votre intention, monsieur le ministre; je vous demande donc qu'elle se manifeste jusque dans tous les actes, sans exception. (*Très bien! très bien! — Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute interrompre maintenant la discussion et renvoyer la suite du débat à une deuxième séance publique qui aurait lieu cet après-midi à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique, qui aura lieu cet après-midi à quinze heures:

Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955 (nos 329 et 357, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 63e SEANCE

2e séance du Vendredi 3 Décembre 1954.

SOMMAIRE

Présidence de M. Bégarra, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 1207).

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955 (nos 329 et 357, année 1954) (p. 1208).

Arrêté désignant un commissaire du Gouvernement.

Suite de la discussion générale: Mlle Lafon, MM. Blanchard de La Brosse, Riond, Nguyen Duy Thanh, Antonini, président de la commission des affaires financières, Thonn Ouk, Bour.

Passage à la discussion de l'avis.

Article 1er réservé.

Etat A annexé.

Titre III.

1re partie.

Chapitre 31-01: M. Schleiter. — Adoption.

Chapitre 31-02: adoption.

Chapitre 31-11: MM. Chiarasini, rapporteur; Duveau, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer. — Adoption.

Chapitre 31-12: adoption.

Chapitre 31-21: MM. Habib-Deloncle, Raphaël-Leygues, le secrétaire d'Etat, Riond. — Adoption.

Chapitre 31-22: adoption.

Chapitre 31-31: MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Adoption, avec le chiffre du Gouvernement.

Adoption successive des chapitres 31-22, 31-41, 31-42, 31-91 et 31-92.

3e partie.

Adoption successive des chapitres 33-91 et 33-92.

4e partie.

Adoption successive des chapitres 34-01, 34-02, 34-11, 34-12, 34-21, 34-22, 34-31, 34-32, 34-41, 34-42, 34-91, 34-92 et 34-93.

5e partie.

Chapitre 35-91: adoption.

6e partie.

Adoption successive des chapitres 36-01 et 36-02.

7e partie.

Adoption successive des chapitres 37-91 et 37-92.

Chapitre 37-93: mémoire.

Chapitre 37-94: adoption.

8e partie.

Chapitres 38-91 et 38-92: mémoire

Titre IV.

1re partie.

Chapitre 41-01: mémoire.

3e partie.

Adoption successive des chapitres 43-01, 43-21 et 43-22.

6e partie.

Chapitre 46-11: adoption.

8e partie.

Chapitres 48-91 et 48-92: mémoire.

Adoption, au scrutin, de l'article 1er précédemment réservé.

Article 2: réservé.

Etat B annexé.

Titre V.

8e partie.

Chapitre 58-90: adoption.

Titre VI.

8e partie.

Chapitre 68-80: mémoire.

Adoption, au scrutin, de l'article 2 précédemment réservé.

Article 3: adoption.

Le secrétaire d'Etat.

Suspension et reprise de la séance.

Sur l'ensemble: MM. le secrétaire d'Etat, Schleiter, Habib-Deloncle, Raphaël-Leygues, Bidet, Mlle Lafon; M. Coulibaly.

Adoption, au scrutin, de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

3. — Règlement de l'ordre du jour: MM. le président, Schleiter, Mlle Lafon (p. 1217).

PRESIDENCE DE M. BEGARRA,
vice-président.

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la première séance du vendredi 3 décembre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

ETATS ASSOCIES

CREDITS AFFECTES AUX DEPENSES DU MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES; EXERCICE 1955

Suite de la discussion d'une demande d'avis; adoption d'un avis.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955 (Nos 329 et 357, année 1954.)

J'ai reçu un arrêté nommant M. Jacquier, conseiller technique au cabinet, en qualité de commissaire du Gouvernement pour assister M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Acte est donné de cette communication.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à Mlle Lafon.

Mlle Lafon. Certains des orateurs précédents ont posé des questions telles au Gouvernement qu'elles nous amènent à constater l'inquiétude générale qui a saisi l'opinion française quant à la politique que mène le Gouvernement en Indochine.

La signature des accords de Genève avait été saluée avec joie par le peuple français mais l'orientation actuelle du Gouvernement ne répond pas à ses espoirs. Le Gouvernement est vite retombé dans l'orientation des gouvernements antérieurs et ce ne sont pas les âpres disputes dont nous avons été les témoins tout à l'heure qui changent quoi que ce soit au fond de l'affaire.

Début septembre, le Gouvernement Mendès-France, représenté par M. Guy La Chambre, a signé le traité de Manille auquel le plus grand nombre et les plus importants des Etats asiatiques ont refusé de s'associer, estimant que ce traité est dirigé contre leur indépendance et accroît la tension dans cette région du globe.

Les signataires du pacte de soi-disant défense du Sud-Est asiatique ont inclu le Sud Vietnam, le Laos et le Cambodge dans la zone protégée par le traité. Cela ne signifie-t-il pas, plutôt qu'une garantie, que l'organisme créé par le traité de Manille pourrait se substituer aux organismes constitués par la conférence de Genève pour contrôler l'application des accords d'armistice et régler les différends ou incidents éventuels ? Sur ce sujet, le Gouvernement a réfuté certaines calomnies et nous a apporté des affirmations dont je prends acte. Mais le Gouvernement est-il maître de ses affirmations ?

Fin septembre, des conversations franco-américaines ont eu lieu à Washington. Les déclarations de M. Guy La Chambre et le communiqué qui a conclu ces entretiens gardent le silence sur l'unité du Vietnam et définissent une politique commune de la France et des Etats-Unis à laquelle on ne voit pas d'autre objectif que le renforcement militaire et financier du gouvernement du Sud Vietnam. La réponse du ministre n'a certes pas apaisé les inquiétudes qui se sont exprimées dans cette enceinte à ce sujet.

Dans son numéro du 2 octobre, le *New York Herald Tribune* écrit — je cite: « Les représentants français, aux pourparlers de Washington sur les intérêts franco-américains en Indochine, sont tombés d'accord avec la position américaine disant que les nationalistes, plutôt que les éléments pro-français, dans la lutte pour le pouvoir au Sud du Vietnam, devraient être soutenus ».

« Les milieux américains et français disent que ce tournant étonnant a été un des résultats les plus importants de la conférence », ajoute l'article que je viens de citer.

En écho à cette voix de l'Amérique, le général Ely déclarait à Saïgon, d'après une dépêche A. F. P. du 8 octobre — dépêche qui a été déjà citée ce matin par M. Raphaël-Leygues — « Aussi bien à Washington qu'à Paris et que dans les conversations avec les hommes d'Etat vietnamiens, j'ai toujours dit que j'aimerais mieux voir au Vietnam un gouvernement antifrançais efficace qu'un gouvernement profrançais inefficace. » M. Foster Dulles lui-même ne pourrait mieux dire. Et le général Ely a dû traduire simplement et fidèlement l'orientation générale du Gouvernement Mendès-France.

Enfin, l'envoyé spécial de M. Eisenhower à Saïgon, le général Lawton Collins, a annoncé que les Etats-Unis vont assumer la responsabilité principale de l'entraînement de l'armée de Bao-Daï, et lui fournir 90 p. 100 de son équipement, puis, moins discret semble-t-il que M. Guy La Chambre, intervenant dans les affaires intérieures vietnamiennes, il n'a pas hésité à appeler tous les partis et tous les groupes à faire taire leurs divergences et à se tenir derrière le gouvernement Diem qui semble ainsi promu, par les Etats-Unis, avec la complicité du Gouvernement français, au poste d'un Syngman Rhee vietnamien. Et c'est ainsi que le Gouvernement aide à la préparation des élections de juillet 1956, dont M. Guy La Chambre avait dit, avec beaucoup de pathétique, devant toutes nos commissions réunies cet été, que c'était sa tâche la plus importante.

Ainsi, la politique gouvernementale actuelle tend à installer les Etats-Unis dans le Sud-Vietnam, alors que dans le Nord-Vietnam, malgré les appels amicaux du gouvernement de la République démocratique, M. Sainteny est un représentant de la France pratiquement sans pouvoir. C'est un représentant consulaire, a bien souligné M. Guy La Chambre. Il se trouve dans l'impossibilité d'engager les conversations nécessaires pour le développement, fructueux pour notre pays comme pour le Vietnam, d'échanges économiques et culturels. Voilà pourtant la véritable présence française, celle qui peut faire des amis de la France d'un grand nombre de peuples dans le monde, alors que la présence française sous forme de corps expéditionnaire et de C. R. S., forme de « présence française » chère au M. R. P. et sans doute à bien d'autres, ne peut que créer des ennemis irrévocables, non pas du peuple français, non pas de la France, parce que les peuples savent bien que le peuple français n'approuve pas ce genre de « présence française », mais en tout cas des ennemis irrévocables des gouvernants français et de la classe qu'ils représentent...

M. Habib-Deloncle. Puis-je vous interrompre ?

M. le président. Mademoiselle Lafon, autorisez-vous M. Habib-Deloncle à vous interrompre ?

Mlle Lafon. J'en aurai terminé environ dans trois minutes. Vous pourrez, monsieur Habib-Deloncle, prendre la parole ensuite.

M. le président. Je vous en prie, n'insistez pas, monsieur le conseiller. L'orateur a la liberté de vous refuser l'autorisation de l'interrompre.

M. Habib-Deloncle. J'en prends acte.

Mlle Lafon. Et, si j'en crois certains orateurs qui m'ont précédée, cette idée très sage de coexistence pacifique, d'échanges économiques et culturels bienfaisants pour tous, gagne des couches de plus en plus diverses de notre population, et cette idée, j'en suis certaine, sera plus forte et surtout plus fructueuse que l'anticommunisme maladif dont on ne nous épargne pas ici les manifestations désespérées.

Les conversations de M. Mendès-France à Washington n'ont fait que confirmer la sujétion du Gouvernement français à la politique américaine et les inquiétudes que j'ai entendues dans cette Assemblée; cette inquiétude se concrétise aussi ailleurs, sous diverses formes. Le journal *Le Monde*, pourtant proche du président du conseil, a été obligé de le signaler. Je reprends les termes de son article du 23 novembre, dans lequel il parle de « l'inquiétude des milieux qui, du ton et de la teneur du communiqué du président Mendès-France, tireront la conclusion que la politique française s'est trop étroitement alignée sur la politique américaine en ce qui concerne des problèmes aussi essentiels que la situation en Indochine et les rapports avec l'Est ».

Cette inquiétude ne peut que s'accroître dans ces mêmes milieux si ceux-ci prennent connaissance — et d'ailleurs ils la connaissent — de la déclaration que les services de propagande du département d'Etat ont diffusée il y a quelques jours. Cette déclaration indique qu' « en ce qui concerne l'entraînement de l'armée Bao Daï, le général Collins, qui se trouve actuellement au Vietnam, a suffisamment de pouvoir pour décider lui-même ce qu'il faudra faire ». La presse américaine annonce, en même temps, en termes formels, que Lawton Collins demande le rappel de la mission internationale, toujours à Hanoï, et la rupture des pourparlers avec la République démocratique sur le statut des entreprises et sur les institutions culturelles françaises.

Chacun a dans l'esprit cette intrusion des Etats-Unis qui ne peut que nuire à la paix. Je ne sais si les réponses données par M. Guy La Chambre peuvent rassurer les orateurs d'hier et d'aujourd'hui.

Parce qu'une telle politique méprise les intérêts de la France et de la paix, parce qu'elle tend à la non-application des obligations découlant des accords de Genève, mais au contraire, à leur sabotage, et parce que sont justifiées l'inquiétude qu'elle suscite et les critiques douces-amères dont le Gouvernement a été ici l'objet hier et ce matin, le groupe communiste votera contre le projet de budget qui nous est soumis.

M. Habib-Deloncle. Mlle Lafon est d'accord avec M. Bougenot!

Mlle Lafon. Non! Pas du tout.

M. le président. La parole est à Blanchard de La Brosse.

M. Blanchard de La Brosse. Mesdames, messieurs, beaucoup d'orateurs ont déjà parlé de la situation politique de l'Indochine et c'est un domaine que je n'aborderai que pour faire remarquer qu'il n'a guère été question de la situation particulière du Laos. Aussi bien est-ce pour constater que le calme est revenu dans le royaume. Les pourparlers sont en cours pour le règlement des questions posées par le regroupement des forces rebelles dans les deux provinces du Nord et leur rentrée dans le sein de la communauté nationale.

Je vous rappelle, en outre, que Sa Majesté, notre vénérable souverain, et, tout récemment encore, le gouvernement actuel, ont proclamé leur attachement à l'Union française.

C'est ce qui m'autorise à insister en faveur du Laos pour une aide accrue dans tous les domaines. Elle serait assurée d'y recevoir sa pleine efficacité, prolongeant ainsi dans cette jeune indépendance l'action qui fut, dans les décades passées, la raison et le sens de la présence française. Je désirerais que le Gouvernement français portât l'accent sur des œuvres qui seraient indiscutablement désintéressées, de portée profonde et durable. A ce point de vue, l'étude du budget m'amène à dire que l'aide au Laos, dans le domaine social, mériterait d'être soulignée davantage.

Pays peu peuplé, affaibli par des endémies qui tiennent à sa nature montagneuse et boisée, à la dispersion de ses habitants, le Laos manque de cadres médicaux. Un gros effort a été accompli par le gouvernement royal. Mais ses ressources ne correspondent pas à l'immensité de l'œuvre à entreprendre, qui est véritablement la régénération de toute une race. Il faudrait une aide médicale française très importante qui vienne épauler les initiatives locales et leur donne les proportions d'un vaste plan de campagne sanitaire.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien!

M. Blanchard de La Brosse. Il est surtout un problème, mes chers collègues, voisin et plus large encore, pour lequel je requiers toute votre bienveillance. Je demande qu'un effort réel et immédiat soit fait en faveur de l'éducation laotienne. Le Laos est un des pays où la langue française est la langue véhicule dès les classes primaires, et qui désire foncièrement qu'il en soit ainsi. Je vous assure que lorsqu'on parcourt les villages laotiens et que l'on entend les leçons récitées en français, il y a, dans cette aspiration à la culture, et à la culture française, un appel d'une éloquence pathétique. Sonnez que jusqu'à la guerre, le Laos, grand presque comme la moitié de la France, avait tout juste une centaine d'écoles rurales et un seul collège, et que, pendant cinquante ans, la France n'y a formé qu'une quinzaine de bacheliers et quatre ou cinq licenciés. La France a-t-elle fait tout ce qu'elle aurait dû faire ?

La guerre a été, pour les Laotiens, un réveil terrible. Depuis 1946, ils ont cherché à combler le retard à une allure précipitée, car il y allait de leur existence même. En quelques années, ils ont dû constituer leurs services. J'ai vu de près cette fièvre de scolarisation, dont on n'a pas assez connu, en France, les difficultés, les sacrifices qu'elle sous-entendait dans un pays bouleversé par la guerre — et le mérite.

Mais le Laos est encore loin d'atteindre son développement culturel normal. Il faudrait, pendant de longues années encore que la France lui apporte le concours de ses techniciens. Je me félicite que le budget prévoie une mission culturelle autonome à Vientiane par éclatement de la mission actuelle de Saïgon. Je pense que cette solution mettrait les responsables français directement en contact avec les problèmes locaux.

Il y a surtout le projet, depuis longtemps étudié, d'un lycée français à Vientiane...

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien!

M. Blanchard de La Brosse. ...qui couronnerait l'enseignement secondaire laotien au moins pendant un certain temps et lui servirait toujours de modèle. Des plans ont été faits, un terrain acheté, des crédits votés, puis l'oubli semble être tombé sur cette affaire. Il faudrait pourtant une réalisation rapide pour éviter qu'une jeunesse ardente soit attirée par des cultures étrangères, faute de trouver sur place des établissements répondant à leurs aspirations. (*Applaudissements au centre.*)

Enfin, j'aimerais à vous parler de la question des bourses. Sur une centaine d'étudiants fréquentant les facultés de Paris et de province, aucun d'eux ne bénéficie d'une bourse française. Là aussi il serait souhaitable que le gouvernement français voulût aider le gouvernement laotien à accroître leur nombre par une contribution supplémentaire.

J'ai voulu attirer votre attention, mes chers collègues, sur un Etat qui a toujours fait confiance à la France. Après les assurances de fidélité fraternelle qu'il vient encore de vous témoigner, vous ne pouvez pas ne pas ressentir la force des engagements moraux qui ont lié la France à son évolution et qui la lient toujours au delà de son indépendance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Riond.

M. Georges Riond. Mesdames et messieurs, je n'interviens que pour souligner sommairement quelques observations techniques. Je n'en désire pas moins affirmer que les républicains indépendants ont abordé ce débat budgétaire avec le sentiment serein d'hommes qui ont apporté un concours valable aux gouvernements appelés à défendre la liberté, et les libertés, en Extrême-Orient. Nous regardons le passé avec la conscience de Français qui, unis à d'autres hommes au sein des majorités parlementaires et au service de la communauté nationale, n'ont à aucun moment machiné des calculs sordides où se seraient mêlés affreusement des combinaisons financières et des sacrifices humains.

M. Cornet. Très bien!

M. Georges Riond. Pour ma part, d'ailleurs, je n'ai jamais admis et je n'admettrai jamais que quiconque, fidèle à la civilisation qui est la nôtre, soit suspecté de desseins criminels, car c'est un crime, n'est-il pas vrai, que de vouloir, soit dans les affaires publiques, soit dans les affaires privées, déclencher ou entretenir des guerres pour des bénéfices matériels.

J'en viens maintenant à l'objet exact de mon propos.

Nous enregistrons avec satisfaction, dans le budget qui nous est soumis, un certain nombre de diminutions de dépenses. Souhaitons que le ministère d'Etat réduise son rôle aux liaisons qui lui sont assignées dans une institution destinée à assurer le fonctionnement correct d'une association inter-Etats. Des avertissements justifiés ont été donnés à cette tribune par M. Rosenfeld lors de précédents débats; je ne les reprendrai pas. Je me borne à signaler leur utile référence.

Deux autres points appellent nos remarques. Je rappellerai tout d'abord la proposition de M. Pierre Cornet qui tend à inviter le Gouvernement à compléter les mesures d'indemnisation des dommages de guerre en Indochine. Tout a été dit par notre collègue, dont chacun connaît les qualités d'expert en matière financière, dans l'exposé des motifs de cette proposition. Il y a lieu de souligner toutefois l'attitude adoptée à l'égard des Français, Français de naissance ou Français par voie de naturalisation, qui ont subi, après l'épreuve du camp de représailles d'Hoa-Binh, pour leur courageuse attitude face aux Japonais, les vengeances d'un Viet-Minh, pressé de régler même leur compte aux adversaires d'un nationalisme subversif. Il est inconcevable à nos yeux que les déprédations dont nos compatriotes ont été victimes pour leur foi en l'amitié de la France ne soient pas reconnues comme ouvrant un droit à réparation. Je me permets d'insister d'une manière pressante à ce sujet auprès des autorités compétentes.

Autre point, qui a déjà fait l'objet d'une intervention de M. Laurent-Eynac: le rôle du Haut Conseil de l'Union française.

M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés a bien voulu nous laisser espérer une prochaine réunion de cet organisme. Mais la promesse n'a pas été aussi catégorique que nous l'aurions souhaité. C'est pourquoi je demande, avec insistance, au nom de mes amis, que le rôle du Haut Conseil de l'Union française fasse l'objet, non seulement d'un examen attentif, mais d'une volonté déterminante de la part du Gouvernement actuel.

Tant que les institutions sur lesquelles repose l'Union française ne fonctionnent pas au plein de leur capacité — et je dis bien: au plein de leur capacité —, nous sommes inquiets de voir annuler par une sorte de prescription les attributions conférées aux organes de l'Union française.

Si la machine que l'on a montée ne fonctionne pas efficacement, si les rouages ralentissent leur mouvement, c'est l'institution elle-même qui se détraque.

Il ne sera pas dit que, clamant nos avertissements dans le désert créé par l'indifférence ou l'ignorance, nous n'aurons pas, en toute occasion, mis en relief les périls d'une situation qui, malheureusement, lorsqu'elle s'aggrave, réclame d'autres sacrifices que les crédits consentis à la marche des services. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Nguyen Duy Thanh.

M. Nguyen Duy Thanh. Mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont traité divers problèmes touchant le Viet-Nam. Plusieurs d'entre eux ont parlé de la dramatique situation des réfugiés en des termes qui montrent toute leur grande sympathie pour nos malheureux compatriotes et nous émeuvent profondément. Au nom de mes compatriotes et en mon nom personnel, je leur en exprime ici toute notre reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Je voudrais aborder un problème qui revêt pour nous une grande importance. Je veux parler des négociations que semble mener actuellement le Gouvernement français avec le Viet-Minh.

Sans vouloir m'immiscer dans les décisions du Gouvernement français, je crois devoir traduire ici toutes nos vives inquiétudes à ce sujet car, dans la mesure où l'aide française accroît et renforce le potentiel économique et militaire des communistes vietminh, elle constitue un grave danger pour le Viet-Nam, donc pour l'Union française en général.

Je prie mes collègues et les responsables français de bien considérer le problème.

Actuellement, la population du Nord-Viet-Nam, placée sous l'autorité du Viet-Minh, est numériquement de beaucoup supérieure à celle du Sud. Des personnalités tant françaises qu'étrangères, ont évalué cette différence à trois millions. Nous croyons, quant à nous, qu'elle est plus grande encore.

Par rapport au Sud, le Nord est beaucoup plus industrialisé et possède un artisanat plus développé. Ses richesses minières sont très variées et déjà en partie mises en valeur, tandis que le Sud est plutôt un pays d'économie agricole. Disposant de larges possibilités en main-d'œuvre et en matières premières, il ne manque au Viet-Minh que les moyens matériels pour mettre sur pied son programme d'équipement à la fois sur le plan économique et militaire. Ces moyens, ni la Russie, ni la Chine, aux prises elles-mêmes avec leurs propres difficultés, ne sont actuellement en mesure de les lui fournir. Si, maintenant, la France supplée ces carences, devient le fournisseur du Viet-Minh et lui accorde son assistance financière et technique, le gouvernement communiste de Ho Chi Minh réunira tous les atouts et pourra, dans le minimum de temps, disposer d'une puissance redoutable. Déjà fortement armé, il le sera bien plus encore d'ici quelque temps. Un de nos dictons dit ceci: « Le tigre avec ses griffes sème déjà partout la terreur; si on lui donnait des ailes, il volerait jusqu'au ciel et étendrait ses ravages jusque là-haut ».

Qui peut affirmer que, demain, cet appareil économique et militaire ne se retournera pas contre nous, le Viet-Nam, et contre la France elle-même ?

Certes, nous comprenons que la France a ses intérêts à sauvegarder dans cette partie de l'Indochine, mais ces intérêts, si respectables soient-ils, peuvent-ils prévaloir sur ses propres intérêts dans le Sud et ses engagements formels et moraux vis-à-vis du Viet-Nam, sans parler de la solidarité du monde libre et de la nécessité d'un front commun contre l'expansion communiste ?

Je voudrais profiter de cette occasion pour toucher d'un mot la question des élections annoncées pour 1956. D'ores et déjà, ces élections me semblent une gageure. Comment pouvons-nous les affronter avec des chances de succès, puisque, comme je l'ai dit plus haut, le Sud-Viet-Nam ne compte que 10 millions d'habitants, contre 13 à 14 millions pour le Nord ? Rien qu'à comparer les chiffres, nous sommes battus d'avance. D'autant plus qu'il n'est un secret pour personne que, dans les pays totalitaires, les élections donnent toujours et invariablement plus de 99 p. 100 des voix aux maîtres de ces pays. Je me rappelle avoir, dans une intervention antérieure à cette tribune, et dernièrement à Genève, démontré la technique des élections chez les Viet-Minh, dont l'illustration la plus éloquente est donnée par les élections de 1946 pour la constitution de l'assemblée nationale vietminh, et au cours desquelles les habitants de mon village étaient portés comme ayant tous voté pour la liste officielle, alors que tout le monde était resté bien tranquillement chez soi.

Comment, et par quels moyens valables contrôler la sincérité des élections, d'autant plus que, dans la question des réfugiés qui nous préoccupe présentement, il est démontré que le Viet-Minh se joue pratiquement de la commission internationale de contrôle, et que le président de cette commission, l'ambassadeur Desai lui-même, a reconnu que la commission ne peut être omnipotente ni omniprésente. C'est pourquoi je me crois autorisé, d'ores et déjà, à exprimer les plus expresses réserves sur les élections de 1956, dont le principe et la date ont été décidés en dehors de nous, je le proclame ici solennellement.

Les orateurs ont fait allusion à la situation politique du Viet-Nam qui ne serait pas, selon eux, des plus satisfaisantes, et en faisaient grief à nos dirigeants. Puis-je leur faire remarquer que les difficultés au milieu desquelles nous nous débattons actuellement trouvent leur origine dans les décisions de Genève coupant le Viet-Nam en deux parties et livrant tout le Nord au Viet-Minh ?...

De même qu'un organisme, si vigoureux soit-il, peut ne pas résister à une grave opération chirurgicale, de même un pays nouvellement né à l'indépendance ne peut supporter sans dommage une amputation aussi douloureuse.

A certains égards, la situation actuelle du Viet-Nam est semblable à celle de la France en 1940, lorsqu'elle était divisée en deux zones. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce sont les mêmes difficultés et les mêmes confusions internes.

Si l'on ajoute à tout cela les exodes massifs des populations du Nord qui sont, eux aussi, la conséquence directe des accords de Genève, l'obligation pour le pays de s'adapter aux nouvelles conditions de vie imposées par le partage, une certaine politique ondoyante de nos amis qui n'est pas sans susciter des doutes sur la constance et la solidité du front commun contre l'ennemi, l'on comprendra la cause de la conjoncture actuelle.

Mais nous espérons que les malentendus se dissiperont et qu'avec le retour de la confiance et de l'amitié, avec l'aide loyale et généreuse de ses amis et alliés, le Viet-Nam arrivera peu à peu à panser toutes ses blessures, à surmonter ses difficultés de tous ordres et pourra envisager l'avenir avec optimisme. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Antonini, *président de la commission des affaires financières.* Mesdames, messieurs, après tant d'interventions, la mienne sera très brève. Notre rapporteur, mon vieil ami M. Chiarasini, a dit en termes excellents ce que pensait la commission des affaires financières sur le budget de fonctionnement du ministère des relations avec les Etats associés; je n'ajouterai donc rien à son rapport complet autant que détaillé que vous avez applaudi hier, sinon pour lui adresser des félicitations sincères autant que méritées.

Renouant avec la tradition, ce budget du ministère des relations avec les Etats associés est venu en discussion devant le ministre d'Etat, M. Guy La Chambre. Il m'est agréable de reconnaître que non seulement il a accepté de bonne grâce de venir devant notre Asssemblée hier et aujourd'hui, mais qu'il a délégué ses collaborateurs directs et ses fonctionnaires les plus qualifiés devant votre commission pour lui donner toutes les explications utiles sur le budget en discussion.

Geste apprécié, certes, par la commission, mais rentable aussi pour le ministre, puisqu'il n'est proposé qu'une seule réduction indicative sur le budget tout de même assez important et qui s'élève au chiffre énoncé par le rapporteur de 7.605.121.000 francs. D'aucuns l'ont rapproché de celui de la France d'outre-mer, qui s'élève à 9.750 millions de francs, en chiffres ronds, alors qu'il paraît n'y avoir aucune mesure commune entre les attributions et les tâches qui incombent aux deux ministères.

M. Chiarasini, interprète fidèle de la commission des affaires financières, qualifie ce budget « d'instrument de réadaptation », et a développé avec pertinence les raisons qui ont incité le Gouvernement à prévoir des sommes aussi importantes en faveur de notre action en Indochine. Je ne saurais donc y contredire en ma qualité de président de la commission, mais il me sera permis de faire quelques réflexions, à titre personnel, en restant, cependant, dans la mesure du possible, sur le plan budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur un armistice que la plupart ont jugé inéluctable, ni sur les accords de Genève. Notre collègue, M. Habib-Deloncle, entre autres, en a fait une analyse critique que j'approuve en tous points. Mais ces accords sont assortis

des engagements, souscrits volontairement par le Gouvernement français, relatifs à l'aide économique — je parlerai de l'aide militaire en temps opportun — à apporter aux trois Etats indépendants, à leur développement, à leur équipement, et aussi à l'action culturelle, de manière à maintenir, dans cette partie de l'Asie, le rayonnement de la pensée française. Ses engagements, le Gouvernement français les tient — la présentation du budget en discussion en est la preuve tangible — et nous lui en donnons acte bien volontiers.

Mais ces engagements avaient un double but: maintenir les liens d'amitié, certes, entre la France et les trois Etats indépendants, et aussi — je ne voudrais pas dire surtout — leur permettre de conserver cette indépendance toute neuve et gagner, pour le Vietnam en particulier, des élections que la ténacité du chef du Gouvernement et celle aussi du ministre, M. Guy La Chambre, ont fait repousser de dix-huit mois à compter d'aujourd'hui.

Or, que nous montrent les événements de chaque jour ? Je ne voudrais pas m'immiscer dans les questions internes des Etats d'Indochine, et mettre en cause les gouvernements qu'ils se choisissent librement, mais la présence de ces Etats au sein de l'Union française autorise chaque membre de cette Union à s'inquiéter du sort de ses associés, susceptible de porter préjudice à l'ensemble de l'Union... (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Habib-Deloncle. Très bien!

M. le président de la commission. ... et je demande où pourrait se manifester cette inquiétude mieux que dans notre Assemblée, où ces Etats sont représentés.

A ce propos, il me sera permis de rendre hommage à tous nos collègues des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam qui, pour la plupart, siègent dans cette Assemblée depuis sa création, et avec lesquels se sont instaurés de véritables liens de camaraderie, d'amitié même, basés sur une estime réciproque que justifient, de notre côté, leur capacité, leur assiduité, leur action au sein de nos travaux et leur patriotisme intransigeant. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais je reviens à mon sujet. Chaque jour marque, disais-je, une dégradation d'autorité dans certains Etats, une absence de doctrine, de volonté efficace pour insuffler une âme nouvelle à un peuple meurtri par une querelle fratricide, une foi agissante en vue d'une renaissance absolument nécessaire pour une amélioration sociale, seul remède contre l'emprise d'un parti supérieurement organisé.

Pouvons-nous, devons-nous, sous prétexte d'indépendance, laisser à l'abandon — livrer au suicide, disent certains — un peuple ami particulièrement cher à nos cœurs ? Puisque aussi bien il s'agit aujourd'hui de questions budgétaires, devons-nous consentir d'aussi lourds sacrifices en pure perte ? Devons-nous continuer à entretenir à grands frais des missions d'enseignement lorsque sont prises des mesures tendant à restreindre de plus en plus l'enseignement et l'usage de la langue française ? N'avons-nous pas appris hier encore qu'un des deux quotidiens français publiés à Saigon vient de cesser de paraître, privant ainsi le Sud Vietnam d'un titre que nous nous efforçons, pour notre part, de maintenir dans les autres parties de l'Union ? Ne pouvons-nous, ne devons-nous pas suggérer, conseiller, demander même, si l'on nous y pousse, la constitution d'un gouvernement d'union nationale, de salut public plutôt, ayant des assises dans tous les milieux du peuple, aux fins de sortir ce dernier d'une situation que d'aucuns croient déjà irrémédiablement compromise, mais qui pourrait encore être sauvée ? Tous les sacrifices consentis, les pertes humaines et autres subies par des peuples étroitement unis, seraient-ils vains ? Autant de questions que nous pouvons nous poser, que nous posons après d'autres, au Gouvernement.

J'avouerai que les réponses de M. le ministre d'Etat, ce matin, ne m'ont pas entièrement convaincu. Certes, il ne s'agit pas de revenir sur l'indépendance librement consentie et consacrée par une série de mesures que nous ne saurions critiquer. Mais la solidarité, la communauté résultant de l'appartenance même à l'Union française commandent notre inquiétude quant au sort d'un des partenaires...

M. Chiarasini, *rapporteur de la commission des affaires financières.* Très bien !

M. le président de la commission. ...et notre désir de l'aider à se sauver lui-même, pour la sauvegarde de l'ensemble, attitude qui découle de la définition même d'une association et, au surplus, de notre Constitution, loi de notre République française.

Avant de quitter cette tribune, je voudrais aussi attirer votre attention, monsieur le représentant du Gouvernement, sur le sort des fonctionnaires français en service en Indochine...

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien !

M. le président de la commission. ...qu'ils appartiennent au cadre général, régional, local, communal, qu'ils soient contractuels, même journaliers, Français de la métropole ou d'Indochine, et peut-être pouvons-nous penser plus particulièrement à ces derniers: un jour plus ou moins lointain se posera la question de la cessation de leur service sur place; notre Assemblée sera appelée très bientôt à se prononcer sur une proposition tendant précisément à inviter le Gouvernement à prendre d'ores et déjà toutes mesures pour parer à cette éventualité. Ces fonctionnaires, dis-je, les Etats indépendants ne voudront plus ou ne pourront plus les garder à leur service et, en raison des grandes migrations de populations, à juste titre prioritaires, ils ne pourront trouver sur place un emploi rémunérateur. Le Gouvernement français se désintéressera-t-il du sort de ces ressortissants, victimes d'événements dont ils ne sauraient être rendus responsables ?

Là aussi, je voudrai recevoir de vous-même, monsieur le représentant du Gouvernement, des apaisements.

MM. Perier et Jacques Raphaël-Leygues. Très bien !

M. le président de la commission. Aussi bien, je ne doute pas que vous ne puissiez nous les donner sur ce point comme sur les autres, pour nous permettre de voter sans enthousiasme, certes, mais sans regrets aussi, un budget que la commission a reconnu, il faut bien le dire ici, parfaitement justifié sur le plan technique et qu'elle demande à l'Assemblée d'approuver à son tour. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Thonn Ouk.

M. Thonn Ouk. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la situation du Viet-Nam a retenu l'attention de presque tous nos collègues qui ont pris la parole à cette tribune. Je les comprends d'autant plus que le drame qui s'y joue constitue l'un des problèmes de l'humanité actuelle tout entière, qu'il s'agisse du monde occidental ou du monde communiste.

En tant que représentant d'un pays voisin du Vietnam, je ne peux que souhaiter que le problème de la paix dans ce pays, en grande partie résolu par la conférence de Genève, reçoive très bientôt une solution définitive.

Je rends hommage au Gouvernement français d'avoir su saisir les conditions indispensables d'une cessation de la lutte armée. Les accords de Genève ont été, à mon avis, les meilleurs que ce Gouvernement pouvait réaliser; sans eux, un désastre était à craindre.

M. Habib-Deloncle. Très bien!

M. Thonn Ouk. A la réalisation de ces accords, la délégation cambodgienne a su obtenir la reconnaissance des intérêts essentiels du Cambodge par les gouvernements communistes, et je saisis cette occasion de lui rendre publiquement hommage. Grâce aux accords de Genève, le Cambodge a retrouvé la paix et il est en train de résoudre les problèmes intérieurs qui lui sont propres.

Du projet de budget qui nous est présenté, je dois dire qu'il reflète la situation actuelle de la France, en particulier, par rapport à l'Etat du Cambodge. La représentation française au Cambodge, jusqu'à ces dernières années représentation mineure soumise à une représentation plus haute établie à Saigon, aura désormais une plus grande possibilité de décision et jouira d'une plus grande autonomie dans ses moyens. De cela, les Cambodgiens ne seront pas mécontents, bien au contraire.

Pour ne citer qu'un exemple, nous nous réjouissons que la mission culturelle française au Cambodge ne soit plus obligée d'en référer à Saigon pour les plus petites décisions, et que les professeurs français qui ont bien voulu accepter de signer des contrats avec le Cambodge n'aient plus besoin, avant d'arriver à Pnom-Penh, d'accomplir des formalités fastidieuses.

En résumé, j'estime que la France a fait une œuvre de paix à la conférence de Genève; je souhaite qu'elle poursuive cette œuvre de paix jusqu'au bout sans se laisser détourner par des questions d'intérêts ou autres questions de moindre importance. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Bour.

M. Alfred Bour. Mes chers collègues, je n'avais nullement l'intention d'intervenir dans la discussion générale de ce très remarquable débat au cours duquel un certain nombre d'orateurs nous ont donné une nouvelle preuve de leur talent et, d'une manière générale, ont parfaitement relaté l'opinion moyenne de nos collègues.

Si je monte à cette tribune, c'est que M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés m'y a invité lui-même ce matin et sur un ton, d'ailleurs, qui ne témoignait pas, de sa part, d'une particulière bonne humeur.

Vous avez peut-être remarqué, mes chers collègues, que M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés, dans une de ses magnifiques périodes, a dit que l'attitude de la France et ses difficultés avaient été parfaitement comprises par le Vietnam qui rendait pleinement hommage à l'œuvre de la France. Vous vous rappelez peut-être que je lui ai posé à ce moment précis cette question: « Est-ce le gouvernement Diem qui vous a tenu ce langage ? » La seule réponse que j'ai reçue de M. le ministre a été de me dire que la tribune m'était accessible. A dire vrai je ne l'ignorais pas. Depuis le temps que j'ai l'honneur de siéger dans cette Assemblée je sais parfaitement que la tribune est à la disposition de ses membres et peut-être, mes chers collègues — et je m'en excuse auprès de vous — en ai-je trop souvent abusé. (*Protestations.*)

Dans ces conditions, je n'ai pas cru pouvoir me dérober à l'invitation de M. le ministre et c'est pourquoi je vous demande quelques minutes d'attention.

M. le président de la commission. Me permettez-vous de vous interrompre ?...

M. Alfred Bour. Volontiers!

M. le président. La parole est à M. le président de la commission avec l'autorisation de l'orateur.

M. le président de la commission. Je vous remercie et je m'excuse de vous interrompre et surtout de suppléer le ministre absent... (*Sourires.*)

M. le président. Mais n'oubliez pas, mon cher collègue, que le Gouvernement est représenté.

M. le président de la commission. J'entends bien, et je précise qu'il n'est nullement dans mon esprit de porter une atteinte quelconque à l'autorité et au prestige de mon ami M. le secrétaire d'Etat Duveau; mais, puisque c'est bien M. le ministre d'Etat qui a été mis en cause, je dois dire que j'ai moi-même été surpris de sa réponse et je me suis permis de lui en faire la remarque. M. Guy La Chambre m'a affirmé n'avoir pas entendu votre observation, mon cher collègue, et c'est la raison pour laquelle il ne vous a pas répondu. Sans doute, s'il en avait eu le temps, vous aurait-il donné à vous-même cette explication. En tous les cas, il m'a précisé en termes formels qu'il n'avait pas entendu votre interruption, ce dont il m'a demandé de l'excuser auprès de vous.

M. Alfred Bour. Mon cher président, je suis enchanté de voir que vous vous substituez à un éminent représentant du Gouvernement. C'est une anticipation... (*Sourires.*)

M. le président de la commission. Sur ce point-là uniquement!

M. Alfred Bour. ...et j'accepte de grand cœur ces explications par personne interposée puisqu'elles me viennent de votre amitié.

Mais il n'en est pas moins vrai que mon interruption demeure, et que je n'y ai pas reçu de réponse. Je reprends un passage du très remarquable discours — et ce n'est pas, en l'occurrence, une épithète de style — de notre collègue et ami M. Raphaël-Leygues.

Celui-ci a rappelé un mot qui l'a étonné — a-t-il dit lui-même — du général Ely, disant qu'il préférait « un gouvernement efficace et antifrançais à un gouvernement profrançais mais inefficace ». J'ai l'impression, moi, que le gouvernement actuel du Vietnam — et je m'en excuse auprès de nos collègues vietnamiens — présente les deux inconvénients: nous avons là un gouvernement à la fois antifrançais et inefficace. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs au centre.*)

L'Assemblée aurait été heureuse d'entendre, sur ce point, les explications de M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés; n'ayant pas eu cette réponse, j'aurai le regret de ne pouvoir donner un avis favorable à son projet de budget. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'avis sur le projet de loi.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'avis.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er:

« Art. 1er. — Pour l'exercice 1955, il est ouvert au ministre d'Etat, au titre des dépenses ordinaires du département chargé des relations avec les Etats associés, des crédits s'élevant à la somme de 7.605.120.000 francs.

« Ces crédits s'appliquent:

« A concurrence de 6.304.018.000 francs au titre III: « Moyens des services »;

« Et à concurrence de 1.301.102.000 francs au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition par service et par chapitre figurant à l'état A annexé à la présente loi. »

L'article 1er est réservé jusqu'à l'adoption des chapitres figurant à l'état A annexé, dont je donne lecture :

Ministère des relations avec les Etats associés.

TITRE III. — MOYENS DES SERVICES

1re *partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.*

« Chap. 31-01. — Administration centrale. — Rémunérations principales, 86.528.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

M. Gabriel Schleiter. Le groupe des républicains indépendants, des indépendants paysans et apparentés, compte tenu des assertions regrettables du débat de ce matin et du fait que les explications de M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés ne lui ont pas apporté les apaisements et les précisions qu'il souhaitait, a décidé, à l'unanimité, de ne pas prendre part aux votes qui auront lieu sur ce budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-01.

(*Le chapitre* 31-01, *mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 31-02. — Administration centrale — Indemnités et allocations diverses, 13.462.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 31-11. — Représentation française. — Rémunérations principales, 447.198.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?

M. Chiarasini, *rapporteur.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je voudrais, monsieur le ministre, vous demander quelques explications sur deux arrêtés: l'un du 18 novembre 1954 concernant M. Jean Darivan, ministre plénipotentiaire de première classe, arrêté qui détermine la rémunération qu'il va toucher. Je voudrais savoir s'il s'agit d'une nomination récente ou d'une régularisation.

M. Duveau, *secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.* C'est une régularisation.

M. le rapporteur. Je voudrais également demander des explications sur la nomination de M. Robert-Marie Borgas, maître de requêtes, mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour exercer les fonctions de commissaire général adjoint de France en Indochine; cette nomination a-t-elle une incidence sur le projet de budget qui nous est soumis ?

M. le secrétaire d'Etat. Aucune incidence, monsieur le rapporteur.

M. le rapporteur. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-11.

(*Le chapitre* 31-11, *mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 31-12. — Représentation française. — Indemnités et allocations diverses, 24.600.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 31-21. — Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Rémunérations principales, 820.498.000 francs. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

M. Habib-Deloncle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Habib-Deloncle. Mesdames, messieurs, je voudrais, à l'occasion de la discussion de ce chapitre, demander quelques renseignements au Gouvernement et à la commission sur la situation actuelle de nos établissements d'enseignement dans le Nord Vietnam. En effet, le projet de budget — à moins que je l'aie mal lu, ce que je ne crois pas — ne fait pas de ventilation dans ces emplois entre ceux qui seraient affectés à l'enseignement dans le Sud Vietnam et ceux qui seraient affectés à l'enseignement dans le Nord Vietnam. A ce sujet, j'aimerais avoir quelques informations sur la façon dont s'est effectuée la rentrée scolaire dans les établissements français du Nord Vietnam; j'aimerais savoir en particulier si l'enseignement y a été donné de la même façon, sans changement, si le nombre des élèves y a été aussi élevé qu'auparavant et si ces élèves restent libres d'assister à ces cours et ne sont pas soumis, par ailleurs, à quelque enseignement politique complémentaire. Il y a là, me semble-t-il, un problème extrêmement important, car, contrairement à ce qui a pu être dit ici tout à l'heure, s'il peut y avoir un critère qu'une brèche est ouverte dans le totalitarisme, ce n'est pas sur le plan économique qu'on pourra le trouver; l'exemple de la Russie soviétique et de la Chine nous a appris que les pays communistes savent très bien profiter de l'aide des pays capitalistes jusqu'au moment où ils n'en ont plus besoin. Mais si, en effet, nous pouvions nous rendre compte qu'une brèche définitive est ouverte dans le totalitarisme, par le fait que subsisterait dans le Nord Vietnam un enseignement français véritablement indépendant, dans lequel les élèves recevraient l'enseignement de la culture française et ne seraient pas, par ailleurs, soumis à un enseignement politique complémentaire, ce serait là, me semble-t-il, un indice très important pour la suite des événements. C'est pourquoi j'ai voulu, à l'occasion de ce chapitre, demander des précisions à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Raphaël-Leygues.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'abandon de la langue française obligatoire dans l'enseignement secondaire, et non pas dans l'enseignement primaire, comme a bien voulu répondre, par une erreur involontaire bien excusable, M. le ministre d'Etat. Je ne reprendrai pas mon argumentation en ce qui concerne la faculté vietnamienne de Saïgon, dont les professeurs seront en partie américains, et dont les frais seront assurés par nos soins. M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, a répondu, sur tous ces points, d'un façon plus courtoise que nette, mais il lui était difficile de faire mieux en cours de négociations.

Je me bornerai à demander trois éclaircissements:

1° Qu'est-ce qui est fait pour développer notre présence culturelle en Indochine et, en particulier, pour nous assurer la propriété des bâtiments scolaires indispensables ?

Notre collègue, M. Blanchard de La Brosse, dans sa très intéressante intervention tout à l'heure, a parlé du lycée de Vientiane. Ce lycée, qui est indispensable, est un exemple de la nécessité de ce que j'ai l'honneur de demander. Je crois en effet qu'il est nécessaire que dans les trois Etats associés la France possède des bâtiments scolaires lui appartenant en toute propriété pour être à l'abri des vicissitudes politiques.

2° Quelles mesures ont été prises pour assurer à nos professeurs en Indochine le bénéfice des avantages consentis à leurs collègues métropolitains en ce qui concerne en particulier la fixation des maximum et la rémunération des heures supplémentaires ? Je m'excuse, c'est une toute petite question, mais hélas nos professeurs en Indochine, notamment à Saïgon, vivent souvent, dans des conditions lamentables, dans des salles de classe transformées en dortoirs.

Est-il vrai que le ministère des finances refuse les crédits nécessaires pour assurer une vie décente à ceux qui sont chargés de représenter et de répandre notre culture ? Ce que je dis pour Saïgon et pour Vientiane est vrai également, mon collègue Thonn Ouk le sait, pour l'école de médecine de Pnom-Penh, qui drainera les étudiants de tous les pays bouddhiques du pacte de Colombo.

La question que je pose semble très restreinte au premier abord, mais elle est importante dans son objet. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Je voudrais apporter à l'Assemblée quelques indications qui apaiseront, je pense, les inquiétudes exprimées par MM. Habib Deloncle et Raphaël-Leygues.

M. Habib Deloncle nous a demandé quelle était la situation de l'enseignement, tant dans la zone Sud du Viet-Nam que dans la zone Nord.

En zone Sud l'enseignement se poursuit normalement: 124 classes primaires sont fréquentées par 5.400 élèves; 4 lycées et 1 collège, 2.800 élèves, pour le second cycle; 5 classes de philosophie, 2 classes de sciences expérimentales et 5 classes de mathématiques.

Dans la zone Nord l'enseignement primaire a été distribué au cours de l'année scolaire 1953-1954 à 1.700 élèves répartis entre 65 classes. Le lycée Albert Sarraut, à Hanoï, le collège de Haïphong: 2.500 élèves et 6 classes préparatoires du premier et quatre du second cycle; une classe de philosophie, une classe de sciences expérimentales et deux de mathématiques. Ces classes viennent d'être ouvertes pour l'année scolaire 1954-1955 mais leur effectif n'est pas encore complet, alors que jusqu'à présent les établissements français en Indochine avaient refusé, faute de moyens, 70 p. 100 des candidats.

J'apporte aux questions posées par M. Raphaël-Leygues, la réponse suivante: une convention sur les domaines est en cours de négociation; toutes précautions seront prises pour que nous conservions la propriété des bâtiments scolaires.

Je lui dirai ensuite que la question des heures supplémentaires est en cours d'étude avec le ministère des finances.

L'augmentation des enseignants diminuera évidemment le nombre de ces heures.

M. Georges Riond. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Puis-je vous demander, monsieur le ministre, s'il vous serait possible de me donner des apaisements en ce qui concerne la question posée tout à l'heure au sujet des Français de naissance ou par voie de naturalisation qui ont subi des déprédations du Viet-Minh avant même les hostilités, du fait d'un certain nombre de vengeances politiques déclenchées par le Viet-Minh.

M. le secrétaire d'Etat. Lorsque viendra le chapitre intéressant la réparation des dommages je répondrai à votre question.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-21.

(*Le chapitre 31-21, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 31-22. — Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Indemnités et allocations diverses, 23.054.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 31-31. — Services techniques. — Rémunérations principales, 528.349.000 francs », chiffre proposé par la commission en diminution de 1.000 francs.

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. La commission des affaires financières a proposé une réduction indicative de 1.000 francs à l'article 3 « Dommages de guerre », dont le crédit prévu est de 151 millions 386.000 francs. Ce chiffre lui a paru bien élevé.

La commission voudrait savoir quel est, approximativement bien entendu, le montant des sinistres et quelle sera la dotation prévue pour les indemnisations.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, le rapporteur de votre commission des affaires financières propose une réduction indicative de 1.000 francs sur le chapitre 31-31, article 3. Il justifie cette demande de réduction indicative par une surestimation — si j'ai bien compris — des dépenses du service des dommages de guerre.

Je répondrai qu'on ne saurait trop insister sur les inconvénients qui découleront d'une réduction plus importante du personnel de ce service que celle proposée: étude trop rapide des dossiers industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles pour pouvoir présenter des garanties sérieuses; destructions souvent non contrôlées, même en zone de sécurité; acomptes versés sans attendre toutes les expertises indispensables et dont on reconnaît maintenant qu'ils excèdent les dommages réels; reconstructions non contrôlées ou mal contrôlées entraînant des payements excessifs ou non justifiés au détriment des finances publiques; impossibilité absolue d'examiner tous les dossiers ayant fait l'objet d'une demande de transfert en France ou dans une autre partie de l'Union française; souvent les dossiers adressés au M. R. L. sont refusés parce que techniquement mal établis.

Les effectifs existants sont proportionnellement six fois moins importants que ceux dont dispose le M. R. L. Ce département comptait un agent pour 2 millions de francs de dommages, tandis qu'on compte en Indochine un agent pour 1.200 millions de francs.

Ces considérations prennent plus de relief du fait de l'évolution de la situation sur les territoires des Etats associés.

Le manque d'experts a rendu impossibles les expertises pouvant normalement être effectuées dans la zone contrôlée du Nord-Viet-Nam avant l'évacuation. Une diminution de leur nombre risquerait de rendre impossibles celles devant être effectuées dans le triangle de Haiphong avant le 10 mai 1955 et même dans le Sud, dans le cas ou la situation n'évoluerait pas favorablement.

Le problème des dommages de guerre va se poser à peu près uniquement en termes de transferts. Le M. R. L. qui s'y était jusqu'ici opposé, est disposé à admettre la légitimité des transferts. Une compression de personnel risque de resserrer le goulot d'étranglement qui existe et d'aggraver une situation déjà défavorable.

Il serait paradoxal de réduire les crédits de fonctionnement de la direction des dommages de guerre au moment même où on lui demande d'effectuer en deux ans un travail qui aurait dû s'échelonner sur une longue période.

M. le rapporteur. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre explication.

La commission renonce à sa demande de réduction indicative.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-31 avec le chiffre de 528 millions 350.000 francs, proposé par le Gouvernement et accepté par la commission.

(*Le chapitre* 31-31, *mis aux voix, est adopté avec le chiffre de* 528.350.000 *francs proposé par le Gouvernement.*)

M. le président. « Chap. 31-32. — Services techniques. — Indemnités et allocations diverses, 37.185.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-32.

(*Le chapitre* 31-32, *mis aux voix, est adopté.*)

(*L'Assemblée adopte ensuite, dans la même forme et sans discussion, les chapitres dont la teneur suit.*)

« Chap. 31-41. — Mission de coopération économique et technique. — Rémunérations principales, 411.322.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 31-42. — Mission de coopération économique et technique. — Indemnités et allocations diverses, 26.214.000 francs. » —(*Adopté.*)

« Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles, 854.810.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 31-92. — Personnels en congé ou en instance d'affectation. — Rémunérations principales, 274.678.000 francs. » — (*Adopté.*)

3e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.

« Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires, 348.850.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 33-92. — Prestations et versements facultatifs, 1.600.000 francs. » — (*Adopté.*)

4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.

« Chap. 34-01. — Administration centrale. — Remboursement de frais, 9.072.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel, 33 millions 540.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-11. — Représentation française. — Remboursement de frais, 163.895.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-12. — Représentation française. — Matériel, 266.302.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-21. — Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Remboursement de frais, 168 millions 100.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-22. — Mission d'enseignement français et de coopération culturelle. — Matériel, 131.500.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-31. — Services techniques. — Remboursement de frais, 83.342.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-32. — Services techniques. — Matériel, 38 millions 278.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-41. — Mission de coopération économique et technique. — Remboursement de frais, 112.182.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-42. — Mission de coopération économique et technique. — Matériel, 27.021.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-91. — Loyers, 53.328.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-92. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel de transport, 127.650.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-93. — Remboursement à diverses administrations, 10.118.000 francs. » — (*Adopté.*)

5e partie. — Travaux d'entretien.

« Chap. 35-91. — Travaux immobiliers, 134.838.000 francs. » — (*Adopté.*)

6e partie. — Subventions de fonctionnement.

« Chap. 36-01. — Dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, 16.765.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 36-02. — Dépenses de fonctionnement de Radio France-Asie, 290 millions de francs. » — (*Adopté.*)

7e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 37-91. — Frais d'instance de justice. — Réparations civiles, 8.700.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 37-92. — Travailleurs indochinois. — Rapatriements des travailleurs et dépenses diverses, 1 million de francs. » — (*Adopté.*)

M. le président. « Chap. 37-93. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations. » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre* 37-93, *mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 37-94. — Fonds spéciaux, 730 millions de francs. » — (*Adopté.*)

8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

M. le président. « Chap. 38-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services). » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre* 38-91, *mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 38-92. — Dépenses des exercices clos (moyens des services). » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre* 38-92, *mis aux voix, est adopté.*)

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES

1re partie. — Interventions politiques et administratives.

M. le président. « Chap. 41-01. — Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine. » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre 41-01, mis aux voix, est adopté.*)

3e partie. — Action éducative et culturelle.

M. le président. « Chap. 43-01. — Subventions à des organismes de caractère scientifique, éducatif et culturel en France, 4.850.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 43-21. — Subventions à des organismes de caractère scientifique, éducatif et culturel en Indochine, 542.252.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 43-22. — Bourses d'enseignement, de voyages et frais de stage en Indochine, 45 millions de francs. » — (*Adopté.*)

6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.

« Chap. 46-11. — Action sociale, 709 millions de francs. » (*Adopté.*)

8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

M. le président. « Chap. 48-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques). » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre 48-91, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 48-92. — Dépenses des exercices clos (interventions publiques). » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre 48-92, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je vais maintenant donner lecture de l'article 1er qui avait été réservé, compte tenu des votes émis sur les chapitres de l'état A annexé:

« Art. 1er. — Pour l'exercice 1955, il est ouvert au ministre d'Etat, au titre des dépenses ordinaires du département chargé des relations avec les Etats associés, des crédits s'élevant à la somme de 7.605.121.000 francs.

« Ces crédits s'appliquent:

« A concurrence de 6.304.019.000 francs au titre III: « Moyens des services »;

« Et à concurrence de 1.301.102.000 francs au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition par service et par chapitre figurant à l'état A annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

M. Marquet. Je demande un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Marquet au nom du groupe paysan d'union sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	125
Majorité absolue	63
Pour l'adoption	125
Contre	0

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je donne lecture de l'article 2:

« Art. 2. — Pour l'exercice 1955, il est ouvert au ministre d'Etat, au titre des dépenses en capital du département chargé des relations avec les Etats associés, des crédits de payement s'élevant à la somme de 250 millions de francs et des autorisations de programme s'élevant à la somme de 50 millions de francs et s'appliquant au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », conformément à la répartition par service et par chapitre figurant à l'état B annexé à la présente loi. »

L'article 2 est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état B annexé, dont je donne lecture:

Ministère d'Etat.

(ÉTATS ASSOCIÉS)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

8e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 58-90. — Equipement des services civils français dans les Etats associés:

« Autorisation de programme, 50 millions de francs.

« Crédits de payement demandés pour l'exercice 1955, 250 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 58-90.

(*Le chapitre 58-90, mis aux voix, est adopté.*)

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

8e partie. — Investissements hors de la métropole.

M. le président. — « Chap. 68-80. — Assistance aux Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam. » — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre 68-80, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 2 qui avait été réservé et dont je vous ai donné lecture il y a un instant.

M. Bougenot. Je demande un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Bougenot, au nom du groupe des républicains indépendants.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	124
Majorité absolue	63
Pour l'adoption	124
Contre	0

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

M. le président. Je donne lecture de l'article 3:

« Art. 3. — Des décrets pris sur le rapport du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et des ministres intéressés pourront transférer au présent budget les crédits nécessaires au fonctionnement d'organismes civils ou militaires rattachés aux services chargés de la représentation française en Indochine pour lesquels des dotations sont prévues dans d'autres budgets. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3.

(*L'article 3, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'avis.

Mlle Lafon. Je demande un scrutin sur l'ensemble.

M. le secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je vais demander une suspension de séance, mais auparavant, je désire répondre à M. Georges Riond et m'excuse de le faire aussi tardivement. Il m'a demandé dans quelles conditions pouvaient être indemnisés certains Français, qui, après avoir été emprisonnés par les Japonais, ont été victimes de dommages de la part du Vietminh.

Dans tous les cas les intéressés sont justiciables de la législation sur les dommages de guerre et si des cas particuliers se présentaient, M. Riond est invité à les faire connaître et peut être assuré que les services compétents les étudieront avec la plus grande attention.

Cela dit, je demande à l'Assemblée de bien vouloir décider une suspension de séance et je prie M. le président de bien vouloir consulter l'Assemblée.

M. le président de la commission. La commission s'associe à la demande du Gouvernement.

M. le président. La séance pourrait être suspendue pendant une demi-heure au moins.

M. le président de la commission. Je propose dix-sept heures quinze pour la reprise.

M. le président. D'autres raisons s'ajoutent à celles qui sont invoquées par le représentant du Gouvernement pour motiver une demi-heure de suspension.

La parole est à M. Marquet.

M. Marquet. En attendant, monsieur le président, peut-être pourrait-on fixer l'ordre du jour des séances de la semaine prochaine ?

M. le président. C'est justement dans ce but que nous avons besoin de quelques instants de suspension. Nous n'avons pas en main tous les renseignements voulus.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, M. Guy La Chambre, retenu au Conseil de la République, m'a demandé de faire en son nom une mise au point.

En effet, en prenant connaissance du compte rendu analytique, M. Guy La Chambre s'est aperçu que M. Bougenot avait donné à des propos tenus par le ministre d'Etat ce matin une interprétation qui n'était pas conforme à la pensée de celui-ci. A aucun moment, le ministre d'Etat n'a voulu accuser les gouvernements précédents d'avoir prolongé la guerre d'Indochine à seule fin de se procurer les dollars nécessaires à l'équilibre de la balance des comptes.

Si l'on se reporte au compte rendu des débats, que lit-on ?

« Parce que — dit M. Guy La Chambre — parce que, monsieur Bougenot, l'effusion de sang est désormais arrêtée, parce que nous ne risquons plus, en acceptant cette aide, de tomber sous le coup du reproche, du soupçon... » — et je me permets de souligner, parce que nous ne risquons plus, en acceptant cette aide, de tomber sous le coup du reproche — « ... du soupçon — de prendre trop facilement notre parti de la continuation d'une guerre qui, si elle nous coûtait par an, en cadres, l'équivalent d'une promotion de saint-cyriens, eût présenté en contrepartie l'avantage de procurer près de 1 milliard de dollars pour équilibrer la balance des comptes ».

Voilà très exactement ce qu'a dit M. Guy La Chambre. Autrement dit, la phrase qu'il a prononcée pourrait se lire sous cette forme simplifiée: « Des gouvernements se sont vu reprocher ou ont été soupçonnés de prendre leur parti d'une guerre qui leur procurerait 1 milliard de dollars par an pour équilibrer leur balance des comptes ». Voilà ce que M. Guy La Chambre a dit. Il n'a jamais rien voulu dire d'autre. Je pense que cette mise au point, qui est faite, je vous prie de le croire, avec la plus grande sincérité, est susceptible de donner satisfaction à l'Assemblée et que, dans ces conditions, l'incident de ce matin, si vous le voulez bien, sera considéré comme clos. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. Gabriel Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. Gabriel Schleiter. Nous prenons acte des déclarations que M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer a tenu à nous faire au nom de M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés. *(Très bien! très bien!)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

M. Habib-Deloncle. Je demande la parole, pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Habib-Deloncle. Monsieur le président, je voudrais, en m'excusant de retenir à nouveau l'attention de l'Assemblée, expliquer en quelques mots pourquoi le groupe des républicains sociaux votera le budget.

Certes, dans la longue réponse qu'il a faite ce matin aux orateurs de cette Assemblée, M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés ne pouvait aborder tous les problèmes. Il est notamment resté silencieux sur l'ensemble des problèmes de l'Union française sur lesquels, j'en suis sûr, cependant, le Gouvernement se penche et se penchera toujours davantage avec attention. Et je voudrais, à cet égard, dire à Mlle Lafon, qui, tout à l'heure, ne m'a pas permis de l'interrompre, qu'à mon sens l'Union française, telle que nous la concevons, comporte non seulement des liens culturels et économiques, mais aussi les liens de l'article 62, par lesquels tous les membres de l'Union mettent en commun leur forces pour la défense de cette Union. *(Très bien! très bien!)*

Le choix d'une politique ? M. le ministre nous dit qu'il pensait que l'on ne pouvait pas se compromettre avec le Viet-Minh jusqu'en 1956. J'en prends acte.

Il a longuement cité les avantages du pacte de Manille, et M. Nguyen Duy Thanh est venu apporter un appui à mes prévisions d'hier, en faisant à l'avance les plus expresses réserves sur la liberté des élections de 1956 dans le Nord-Viet-Nam.

C'est bien là une politique, c'est une de celles dont je me suis permis hier de tracer les lignes. Il faut bien en voir les avantages, mais aussi les risques. Je dirai un seul mot à ce sujet: il ne suffit pas de regarder jusqu'en 1956, il faut soigneusement examiner en tout état de cause ce qui se passera après.

A cet égard — et c'est là l'argument déterminant pour lequel notre groupe votera le budget qui, comme on l'a dit plusieurs fois, est l'expression d'une politique — M. Guy La Chambre a bien voulu dire que nous maintiendrons par tous les moyens la présence française en Indochine dans le Nord comme dans le Sud du Viet-Nam. C'est cette affirmation qui est capitale à nos yeux, et nous retenons les mots qu'elle contient: « par tous les moyens ». Ces mots, notre Assemblée les a entendus et, à mon sens, elle doit en prendre acte par un vote positif.

Enfin, quels que soient les arrangements intervenus en dernière heure et qui ont motivé un retard surprenant dans la reprise des travaux de cette Assemblée, je constate que nous avons assisté, non pas seulement ce matin, mais depuis hier soir, à une opération politique tendant à mettre en cause l'ensemble de l'action du Gouvernement.

C'est pourquoi, malgré les réserves que nous pouvons formuler, malgré peut-être certaines imprécisions et compte tenu, cependant, de l'affirmation du ministre que je rappelais tout à l'heure, ne désirant en aucun cas paraître nous associer à une manœuvre de ce genre, mes amis et moi-même voterons unanimement le budget des Etats associés. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.)*

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?...

M. Dardelle. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Dardelle.

M. Dardelle. Monsieur le président, le groupe des républicains indépendants et le groupe paysan d'union sociale demandent un scrutin public

M. Jacques Raphaël-Leygues. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Raphaël-Leygues.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Le groupe du rassemblement des gauches républicaines votera le budget pour ne point se désolidariser des signataires des accords de Genève et non pour avaliser ce qui s'est produit au Vietnam-Sud depuis quatre mois. Nous sommes sans enthousiasme sur le budget et sur le détail des articles, mais nous ne voulons pas désavouer la politique par ailleurs remarquable du Gouvernement Mendès-France. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. André Bidet. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. André Bidet. Le groupe socialiste, par l'intermédiaire de notre ami M. Reverbori, avait posé un certain nombre de questions; il ne considère pas que les réponses faites lui donnent pleine et entière satisfaction; cependant, elles lui permettent de garder l'espoir que le Gouvernement tiendra compte des préoccupations socialistes.

Ces préoccupations reflètent le souci à la fois de la sauvegarde des légitimes intérêts de la France en Indochine, du maintien de la paix là-bas, du bien d'une nation vietnamienne démocratique dont le peuple a déjà tant et trop souffert.

Le groupe socialiste enregistre la déclaration de M. le ministre selon laquelle une politique d'aide franco-américaine au Vietnam sera poursuivie dans un total accord entre la France et les Etats-Unis, comme il convient entre alliés dont aucun des deux ne veut exercer une tutelle sur l'autre.

La France a payé du sang de ses fils le droit de faire entendre amicalement sa voix quand il s'agit du Vietnam. Cela sans pour autant porter atteinte, si peu que ce soit, à l'indépendance du pays. L'attitude des socialistes sur ce point date de loin. Elle ne prête pas à la moindre équivoque.

Au terme de ce débat, le groupe socialiste votera le budget présenté. Il le votera, indépendamment des raisons précédentes, en signe d'approbation des accords de Genève. Mais il reste que le groupe réserve sa liberté d'appréciation et d'action dans l'avenir. Il demeurera vigilant pour crier « casse-cou » chaque fois qu'il le jugera nécessaire. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?...

Mlle Lafon. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à Mlle Lafon.

Mlle Lafon. Pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, le groupe communiste votera contre le budget.

M. Coulibaly. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Coulibaly.

M. Coulibaly. Mesdames, messieurs, j'ai écouté hier avec beaucoup d'attention l'intervention de notre collègue M. Habib-Deloncle et j'en ai retenu un point comme particulièrement intéressant. Il a dit, notamment: « On ne fait pas aux différents éléments ressortissants d'outre-mer une place suffisante dans les responsabilités du Gouvernement de la République française ».

Il n'est que de considérer — exception faite du président M. Monnerville — les vice-présidences et les questures des trois Assemblées parlementaires, pour constater l'absence quasi-totale de la représentation d'outre-mer en ce qui concerne la distinction de la couleur, plus frappante outre-mer — tout au moins chez nous —, pour comprendre que la responsabilité n'est pas suffisamment partagée pour que chacun se sente le devoir impérieux de défendre l'idée d'Union française outre-mer. Et cependant, pour ne citer que lui, j'estime que le gouverneur Félix Eboué est un grand exemple. Néanmoins, j'indiquerai simplement que, pour le rassemblement démocratique africain, l'idée exprimée par notre collègue va dans l'intérêt même de l'Union française.

Et, en espérant que le Gouvernement nous aura compris, le groupe du rassemblement démocratique africain votera le budget proposé. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par Mlle Lafon au nom du groupe communiste et par M. Bardelle au nom du groupe des républicains indépendants et du groupe paysan d'union sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	132
Majorité absolue	67
Pour l'adoption	121
Contre	11

L'Assemblée de l'Union française a adopté. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents proposait à l'Assemblée de tenir la semaine prochaine deux séances publiques: jeudi 9 décembre, à dix heures, et jeudi 9 décembre à quinze heures trente.

Depuis le moment où la conférence des présidents s'est réunie, un fait nouveau est intervenu. En effet, ces dates avaient été fixées en fonction d'une double condition: 1° tenir le débat concernant l'Algérie avant que s'ouvre à l'Assemblée nationale la séance réservée à la même question et qui devait avoir lieu le vendredi 10 décembre; 2° s'assurer que M. le ministre de l'intérieur pourrait assister à notre séance.

Or, la première condition n'est plus remplie, car l'Assemblée nationale, sur proposition de sa conférence des présidents, vient d'avancer la date de ce débat à la séance de jeudi 9 décembre, à vingt et une heures. Il nous est difficile de proposer une date, étant donné que nous n'avons pu obtenir de M. le ministre de l'intérieur, qui participe en ce moment au débat de l'Assemblée nationale, la certitude qu'il puisse assister à notre propre séance.

Je vous propose donc de laisser le soin au président de notre Assemblée de fixer la date et l'heure de la prochaine séance, suivant la réponse qui sera donnée par M. le ministre de l'intérieur, les jours éventuels de séance étant limités à mardi, quinze heures ou, ainsi que l'avait primitivement fixé la conférence des présidents, à jeudi, dix heures, et jeudi, quinze heures trente.

Cette suggestion soulève-t-elle quelque opposition ?...

M. Gabriel Schleiter. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. Gabriel Schleiter. Mes chers collègues, j'avais eu l'honneur de faire connaître à la conférence des présidents que le congrès des républicains indépendants se tiendrait les 6, 7 et 8 décembre, c'est-à-dire, lundi, mardi et mercredi prochains. La conférence des présidents avait bien voulu, conformément à la tradition, tenir compte de la date de ce congrès pour fixer son ordre du jour.

Etant donné l'importance et l'urgence du débat qui doit venir devant notre Assemblée à la séance envisagée, nous acceptons bien volontiers qu'elle soit fixée à mardi, si cela peut faciliter les choses. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Cette fixation à mardi restant subordonnée à la réponse donnée par M. le ministre de l'intérieur. (*Assentiment.*)

En conséquence, il est entendu que l'Assemblée voudra bien laisser le soin à son président de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique, dans les limites qui viennent d'être fixées.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

1° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 6, année 1954), transmise par M. le

président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Saller et Armengaud, sénateurs, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer.

2° Discussion:

a) De la proposition de MM. Gabriel Schleiter et Roulleaux-Dugage et des membres du groupe des républicains indépendants et du groupe paysan d'union sociale, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître d'urgence à l'Assemblée de l'Union française les mesures d'ordre législatif ou autres qu'il compte prendre pour mettre fin à la situation tragique et inquiétante des trois départements algériens;

b) De la proposition de MM. Alduy, Begarra, Belabed, André Bidet, Lechani et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à faire connaître les mesures prises en Algérie pour rétablir le calme et les mesures qu'il compte prendre dans l'avenir pour éviter le retour de nouveaux troubles (n°s 341, 361 et 379, année 1954. — M. Lechani, rapporteur.)

La parole est à Mlle Lafon, sur les propositions de la conférence des présidents.

Mlle Lafon. J'avais fait, lors de la dernière conférence des présidents, une proposition, et la conférence des présidents ne m'a pas répondu. C'est pourquoi je pose à nouveau la question devant l'Assemblée. Il s'agissait des allocations familiales. La demande d'avis sur la proposition de loi Kriegel-Valrimont tendant à créer un régime de prestations familiales dans les territoires d'outre-mer avait été adressée à notre Assemblée le 2 mars 1954. Dès que notre collègue, M. Boiteau, fut nommé rapporteur, il rédigea un pré-rapport qui fut lu en commission le 5 mai. Pendant trois mois, la commission consacra toutes ses séances, en partie ou en totalité, à l'étude du rapport qui fut adopté et déposé le 29 juillet.

Mme Malroux. Il fût adopté par quatre voix et quinze abstentions!

Mlle Lafon. Sur notre intervention, la question fût portée à l'ordre du jour de la séance du 9 novembre. A la fin de cette séance, où seuls les rapporteurs et un orateur avaient pu intervenir, le renvoi à quinzaine fut adopté malgré l'insistance que mirent les conseillers indépendants d'outre-mer et communistes à montrer l'urgence de la poursuite du débat.

La vice-présidente de la commission, Mlle Le Ber, a ensuite demandé que ce renvoi fût prolongé jusqu'au 10 décembre. Ce n'est que sur l'insistance pressante du groupe communiste que l'affaire fut reprise le 30 novembre. A cette date, tous les groupes, sauf le groupe communiste, se prononcèrent en faveur d'un nouveau renvoi.

Votre commission des affaires sociales, malgré notre opposition, a conclu à la nécessité d'un rapport supplémentaire sur la base des propositions du groupe socialiste et a désigné M. Bégarra comme rapporteur, mais elle s'est engagée, en même temps, à ce que ces dispositions n'entraînassent pas de nouveaux délais.

Les conseillers africains présents, et notamment M. Coulibaly, insistèrent d'ailleurs sur le fait qu'ils ne se ralliaient à cette proposition qu'à la condition expresse qu'elle n'entraînerait pas de nouveaux délais.

J'ai proposé à la conférence des présidents d'hier la date du 14 décembre pour l'inscription de cette affaire. Les douze jours ainsi accordés au rapporteur pour étudier les incidences des propositions qui ne s'opposaient pas au texte précédemment accepté par la commission étaient largement suffisants. Je me suis heurtée à des doutes sur ce point. J'ai alors proposé que la commission se réunît autant de fois qu'il était nécessaire de façon que le rapport fût définitivement prêt pour cette date du 14 décembre. La conférence n'a cependant pas voulu fixer de date ferme.

Nous demandons, dans ces conditions, à l'Assemblée de prendre ses responsabilités à l'occasion des propositions de la conférence des présidents, et d'adopter le principe de l'inscription ferme de la date du 14 décembre comme date de la discussion des allocations familiales, celle-ci devant d'ailleurs être inscrite en tête de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre. Sur le principe de l'inscription ferme le 14 décembre, je demande un scrutin.

M. le président. Je ne pense pas, mademoiselle, que votre demande soit recevable; c'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle la conférence des présidents ne vous a pas répondu, car elle peut seulement fixer la date des séances de la semaine suivant sa réunion.

Vous proposez la date du 14 décembre; vous ne pourrez faire cette proposition que lors de la prochaine réunion de la conférence des présidents qui aura à en décider dans les limites des dispositions de l'article 41 du règlement, auquel je vous renvoie.

Mlle Lafon. Je demande une décision sur le principe de la fixation.

M. le président. L'Assemblée, pas plus que la conférence des présidents, ne peut fixer les dates de ses séances quinze jours à l'avance. Ce serait d'ailleurs contraire à la tradition suivie jusqu'ici dans cette Assemblée.

Mlle Lafon. Je prends acte de votre réponse.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix l'ordre du jour de notre prochaine séance publique, dont je donne à nouveau lecture:

1° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 6, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Saller et Armengaud, sénateurs, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer.

2° Discussion:

a) De la proposition de MM. Gabriel Schleiter et Roulleaux-Dugage et des membres du groupe des républicains indépendants et du groupe paysan d'union sociale tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître d'urgence à l'Assemblée de l'Union française les mesures d'ordre législatif ou autres qu'il compte prendre pour mettre fin à la situation tragique et inquiétante des trois départements algériens;

b) De la proposition de MM. Alduy, Bégarra, Belabed, André Bidet, Lechani et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à faire connaître les mesures prises en Algérie pour rétablir le calme et les mesures qu'il compte prendre dans l'avenir pour éviter le retour de nouveaux troubles. (N°s 341, 361 et 379, année 1954. — M. Lechani, rapporteur.)

Il n'a a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures vingt.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du vendredi 3 décembre 1954.

SCRUTIN (N° 84)

Sur l'article 1er du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955.

Nombre des votants..... **125**
Majorité absolue..... **63**

Pour l'adoption..... **125**
Contre **0**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ahmadou (Ahidjo).
Ahmed Abdallah.
Alduy.
Antonini.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin.
Ba Amadou.
Bazé (William).
Begat.
Belabed.
Béme.
Benamor.
Benon.
Berthaud.
Bernier.
Bertrand.
Bidet (André).
Blanchard de la Brosse.
Bocher.
Boucavel.
Bouda (François).
Bui The Phuc.
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Castex.
Cazelles.
Charles.
Charles-Cros.
Charlier.
Cheikh Sidia.
Chekkal Daho.
Chiarasini.
Coquart.
Costes.
Delmas (Louis).
Delpuech.
Deroux.
Detraves.
Diallo.
Djima Doumbaye.
Doan Huu Giam.
Do Huu Thinh.
Dorange.
Dubois.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Duval.
Mme Eboué-Tell.
Fillon.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Georget.
Gorse
Guillabert.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Habib-Deloncle.
Héline.
Huynh Van Chin.
Jacquier.
Julien (Charles-André)
Junillon.
Kamil.
Kaouza.
Kémajou.
Khammao (Mme la princesse).
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lechani.
Legentilhomme (Général).
Léger.
Le Van Dinh.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Mme Malroux.
Mama.
Margueritte.
Mbida.
Menguy.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
N'Diaye.
Nghiem Van Tri.
Nguyên Huy Lai.
Nguyen Kim Loan.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Trung Vinh.
Oudard.
Pann Yung.
Peretti.
Perier.
Pham Van Binh.
Pheng.
Phung Ba Nghia.
Polycarpe.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Repiquet.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarr Ibrahima.
Sarraut (Omer).
Schneider.
Sicé.
Sim Var.
Soppo Priso.
Sylla.
Theetten.
Thomas (Jean-Marie).
Thonn Ouk.
Mme Tran Van Chuong.
Vivier.
Ya Doumbia.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Max).
Bour (Alfred).
Fontanet.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Vignes.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Aubert.
Barbé.
Barry (Diawadou).
Baudoin.
Bentchicou.
Bentounès.
Boisdon.
Boiteau.
Bougenot.
Boumendjel.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Carroué.
Céran-Jérusalemy.
Chastenet.
Comiti.
Cornet.
Coulibaly (Mamadou).
Daber
Dardelle.
Darian.
Dède.
Egretaud.
Fadda.
Feix.
Galimand.
Gay.
Gervain.
Gouyon (de).
Griaule.
Hamroun.
Hazoumé.
Iba Zizen.
Jacobson.
Keita, dit Modibo.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Mlle Le Ber.
Léon.
Loste
Lounda.
Luciani.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Michalet.
Mignot.
Mitterrand.
Morel
Moullec.
Odru.
Pialoux.
Reyt
Riond (Georges).
Roclore.
Rogué.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Signoret.
Thévenin.
Toujas.
Troisgros.
Viniger.

Excusés ou absents par congé :

M. Montral et Mme la Princesse Yukanthor.

N'ont pas pris part au vote :

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Joseph Begarra, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 85)

Sur l'article 2 du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955.

Nombre des votants..... **124**
Majorité absolue..... **63**

Pour l'adoption..... **124**
Contre **0**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ahmadou (Ahidjo).
Ahmed Abdallah.
Alduy.
Antonini.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin.
Ba Amadou.
Bazé (William).
Begat.
Belabed.
Béme.
Benamor.
Benon.
Berthaud.
Bernier.
Bertrand.
Bidet (André).
Blanchard de La Brosse.
Bocher.
Boucavel.
Bouda (François).
Bui The Phuc.
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Castex.
Cazelles.
Charles.
Charles-Cros.
Charlier.
Cheikh Sidia.
Chekkal Daho.
Chiarasini.
Coquart.
Costes.
Delmas (Louis).
Delpuech.
Deroux.
Detraves.
Diallo.
Djima Doumbaye.
Doan Huu Giam.
Do Huu Thinh.
Dorange.
Dubois.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Duval.
Mme Eboué-Tell.
Fillon.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Georget.
Gorse.
Guillabert.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Habib Deloncle.
Héline.
Huynh Van Chin.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kamil.
Kaouza.
Kémajou.
Khammao (Mme la Princesse).
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lechani.
Legentilhomme (Général).
Léger.
Le Van Dinh.
Lévy (Roger).
Mme Malroux.
Mama.
Margueritte.
Mbida.
Menguy.
Monnet.
Mme Moreau (Emilienne).
N'Diaye.
Nghiem Van Tri.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Kim Loan.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Trung Vinh.
Oudard.
Pann Yung.
Peretti.
Perier.
Pham Van Binh.
Pheng.
Phung Ba Nghia.
Polycarpe.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Repiquet.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarr Ibrahima.
Sarraut (Omer).
Schneider.
Sicé.
Sim Var.
Soppo Priso.
Sylla.
Theetten.
Thomas (Jean-Marie).
Thonn Ouk.
Mme Tran Van Chuong.
Vivier.
Ya Doumbia.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Max).
Bour (Alfred).
Fontanet.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Vignes.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Aubert.
Barbé.
Barry (Diawadou).
Baudoin.
Bentchicou.
Bentounès.
Boisdon.
Boiteau.
Bougenot.
Boumendjel.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Carroué.
Céran-Jérusalemy.
Chastenet.
Comiti.
Cornet.
Coulibaly (Mamadou).
Daber.
Dardelle.
Darlan.
Dèle.
Egretaud.
Fadda.
Feix.
Galimand.
Gay.
Gervain.
Gouyon (de).
Griaule.
Hamroun.
Hazoumé.
Iba Zizen.
Jacobson.
Keita, dit Modibo.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Mlle Le Ber.
Léon.
Lhuillier.
Loste.
Lounda.
Luciani.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Michalet.
Mignot.
Mitterrand.
Morel.
Moullec.
Odru.
Pialoux.
Reyt.
Riond (Georges).
Roclore.
Rogué.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Signoret.
Thévenin.
Toujas.
Troisgros.
Viniger.

Excusés ou absents par congé :

M. Montrat et Mme la Princesse Yukanthor.

N'ont pas pris part au vote :

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Joseph Begarra, qui présidait la séance.

SCRUTIN (N° 86)

Sur l'ensemble du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955.

Nombre des votants..... 133
Majorité absolue..... 67

Pour l'adoption..... 121
Contre 12

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ahmed Abdallah.
Alduy.
Antonini.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin.
Ba Amadou.
Bazé (William).
Begat.
Belabed.
Bême.
Benamor.
Benon.
Berthaud.
Bernier.
Bertrand.
Bidet (André).
Blanchard de la Brosse.
Bocher.
Bui The Phuc.
Buu kinh.
Cao Van Chieu.
Castex.
Cazelles.
Charles.
Charles-Cros.
Charlier.
Cheikh Sidia.
Chekkal Daho.
Chiarasini.
Coquart.
Costes.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Delmas (Louis).
Delpuech.
Detraves.
Diallo.
Djima Doumbaye.
Doan Huu Giam.
Do Huu Thinh.
Dorange.
Dubois.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Duval.
Mme Eboué-Tell.
Fillon
Fleury.
Foccart.
Frey.
Georget.
Gorse.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Habib Deloncle.
Héline.
Huynh Van Chin.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kamil.
Kaouza.
Kelta, dit Modibo.
Kémajou.
Khammao (Mme la princesse).
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lechani.
Legentilhomme (Général).
Léger.
Léon.
Le Van Dinh.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Lounda.
Mme Malroux.
Margueritte.
Menguy.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
N'Diaye.
Nghiem Van Tri.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Kim Loan.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Trung Vinh.
Oudard.
Pann Yung.
Peretti.
Perier.
Pham Van Binh.
Pheng.
Phung Ba Nghia.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Repiquet.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schneider.
Sicé.
Sim Var.
Soppo Priso.
Sylla.
Theetten.
Thomas (Jean-Marie).
Thonn Ouk.
Mme Tran Van Chuong.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre :

MM.
Barbé.
Boiteau.
Carroué.
Comiti.
Egretaud.
Feix.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Mignot.
Odru.
Thévenin.
Toujas.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Max).
Bour (Alfred).
Fontanet.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Vignes.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ahmadou (Ahidjo).
Aubert.
Barry (Diawadou).
Baudoin.
Bentchicou.
Bentounès.
Boisdon.
Boucavel.
Bouda (François).
Bougenot.
Boumendjel.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Céran-Jérusalemy.
Chastenet.
Cornet.
Daber.
Dardelle.
Dède.
Deroux.
Fadda.
Galimand.
Gay.
Gervain.
Gouyon (de).
Griaule.
Guillabert.
Hamroun.
Hazoumé.
Iba Zizen.
Jacobson.
La Gravière.
Loste.
Luciani.
Mama.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Mbida.
Michalet.
Mitterrand.
Morel.
Moullec.
Pialoux.
Polycarpe.
Reyt.
Riond (Georges).
Roclore.
Rogué.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Sarr Ibrahima.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Signoret.
Troisgros.
Viniger.

Excusés ou absents par congé :

M. Montrat et Mme la Princesse Yukanthor.

N'ont pas pris part au vote :

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Joseph Begarra, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 132
Majorité absolue..... 67

Pour l'adoption..... 121
Contre 11

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du vendredi 3 décembre 1954.

1re séance : page **1193**. — 2e séance : page **1207**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.